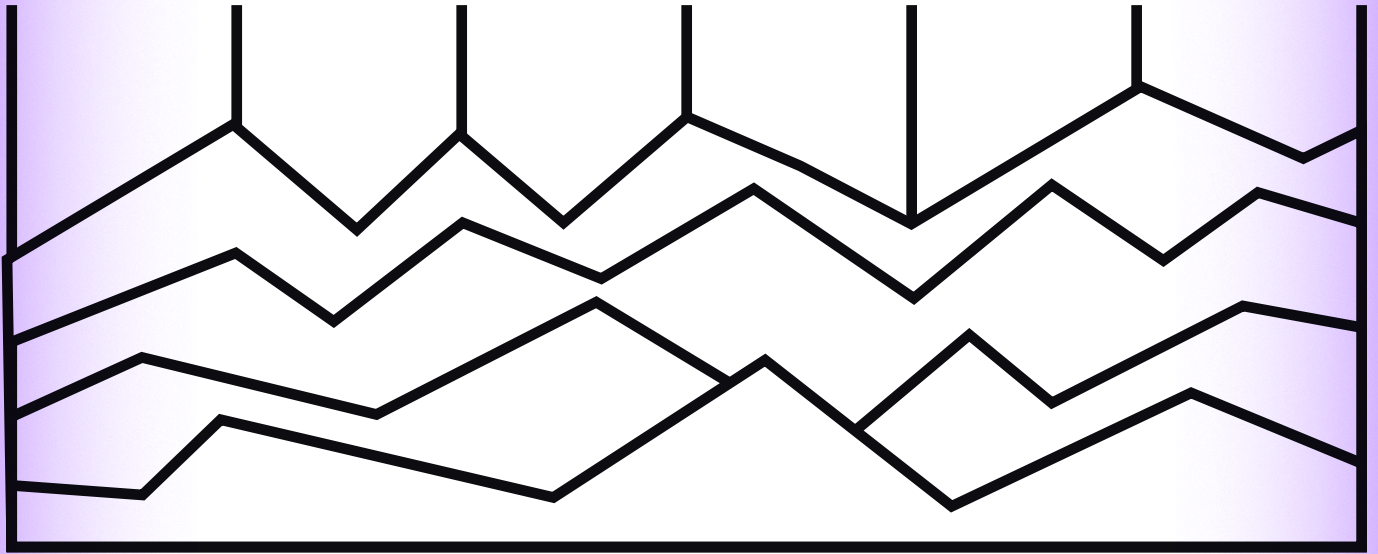


LE BAROMÈTRE 2024 _____ OPC



BUDGETS ET CHOIX CULTURELS DES COLLECTIVITÉS

ENQUÊTE NATIONALE

OPC
OBSERVATOIRE
DES
POLITIQUES
CULTURELLES


MINISTÈRE
DE LA CULTURE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Équipe de l'OPC
mobilisée pour
l'enquête**

Vincent Guillon
Samuel Périgois
Charline Bruhat
Frédérique Cassegrain
Zoé Vial

**En partenariat
avec**

Le ministère de la Culture - DEPS et DG2TDC
Régions de France
Départements de France
France urbaine
Intercommunalités de France
Villes de France
FNADAC
FNCC
Culture-Co
Culture & départements

Les principaux enseignements de l'enquête

Volet national 2024

Vincent Guillon, Samuel Périgois

Comment les collectivités territoriales et intercommunalités envisagent-elles l'évolution de leurs dépenses culturelles en 2024 après plusieurs années de crises (Covid-19, crises énergétique et inflationniste, etc.) et alors que les alertes sur leurs finances se font toujours plus nombreuses ? Quelles sont leurs priorités ? Comment s'orientent leurs choix de politique culturelle ?

Outil annuel de mesure de l'évolution de l'action publique territoriale de la culture, le baromètre s'appuie sur une enquête réalisée auprès d'un échantillon de collectivités territoriales par l'Observatoire des politiques culturelles avec le soutien du ministère de la Culture-DEPS et DG2TDC, et en partenariat avec Régions de France, Départements de France, France urbaine, Intercommunalités de France, Villes de France, FNADAC, FNCC, Culture-Co, Culture & départements.

Le volet national du baromètre 2024 repose sur les données déclarées¹ par un échantillon de **202 collectivités** (régions, départements, collectivités à statut particulier, communes de plus de 50 000 habitants) **et intercommunalités** (comprenant une ville de plus de 50 000 habitants) en matière d'évolution des budgets primitifs et de positionnement culturel. Il concerne également des éléments de conjoncture.

Avec un nombre de répondants supérieur à l'enquête 2023, le baromètre 2024 offre des résultats consolidés pour les principales catégories territoriales. Le taux de réponse est de 100 % pour les régions. Il avoisine les 75 % pour les départements, les 55 % pour les communes de plus de 50 000 habitants, ainsi que pour les intercommunalités comprenant une ville de plus de 50 000 habitants (dont 85 % de taux de réponse pour les métropoles)².

1 L'enquête a été menée par questionnaire (via emailing et campagne téléphonique auprès des directeurs et directrices des affaires culturelles prioritairement) d'avril à juin 2024.

2 L'échantillon est constitué de : 13 régions ; 68 départements ; 73 communes de plus de 50 000 habitants, dont 23 communes de plus de 100 000 habitants et 50 communes de 50 000 à 100 000 habitants ; 45 intercommunalités comprenant une ville de plus de 50 000 habitants, dont 19 métropoles, 3 communautés urbaines, 23 communautés d'agglomération ; 3 collectivités d'Outre-mer à statut particulier (2 collectivités d'Outre-mer et une collectivité à statut particulier située en Outre-mer).

Rappel de la démarche et profils des 202 questionnaires exploités

La passation de l'enquête du **volet national du baromètre** a été menée d'avril à juin 2024 auprès d'un échantillon de collectivités (régions, départements, collectivités à statut particulier, communes de plus de 50 000 habitants) et d'intercommunalités comprenant une ville de plus de 50 000 habitants (métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération).

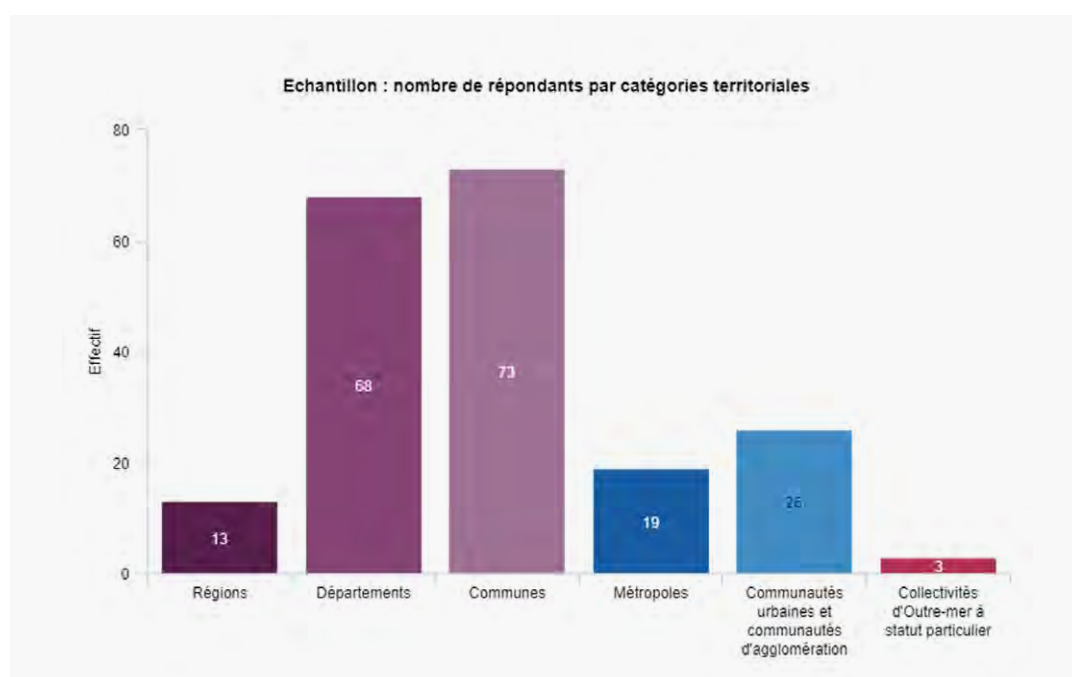
L'enquête repose sur un **questionnaire** en ligne qui a été adressé par courriel aux directeurs et directrices des affaires culturelles prioritairement (dans certains cas, à des directeurs généraux ou d'autres responsables de services en l'absence de responsable culture).

Le questionnaire porte sur plusieurs axes liés aux budgets primitifs des collectivités et intercommunalités, à leur positionnement en matière culturelle et à des questions de conjoncture.

Les données ont été traitées avec le logiciel Sphinx, de manière anonyme et agrégée. Les résultats présentés reposent sur des **données déclaratives**.

202 questionnaires ont été collectés. **L'échantillon** est constitué de :

- 13 régions ;
- 68 départements ;
- 73 communes de plus de 50 000 habitants, dont :
 - 23 communes de plus de 100 000 habitants ;
 - 50 communes de moins de 100 000 habitants ;
- 45 intercommunalités comprenant une ville de plus de 50 000 habitants, dont :
 - 19 métropoles ;
 - 3 communautés urbaines ;
 - 23 communautés d'agglomération ;
- 3 collectivités d'Outre-mer à statut particulier (collectivités d'Outre-mer et collectivité à statut particulier située en Outre-mer).



Le taux de réponse est de 100 % pour les régions. Il avoisine les 75 % pour les départements, les 55 % pour les communes de plus de 50 000 habitants, ainsi que pour les intercommunalités comprenant une ville de plus de 50 000 habitants (dont 85 % de taux de réponse pour les métropoles).

Plusieurs traitements, présentés dans les graphiques ci-dessous, ont été réalisés :

→ un traitement global de l'ensemble des répondants (202) ;

→ un traitement des échantillons suivants :

- régions ;
- départements ;
- communes de plus de 50 000 habitants ; avec, pour certains graphiques, des traitements distinguant les communes > 100 000 hab. et celles < 100 000 hab. ;
- métropoles ;
- communautés urbaines et communautés d'agglomération (NB : comprenant une ville de plus de 50 000 hab.) ;
- collectivités d'Outre-mer à statut particulier³.

Une partie des questions étant facultative, le nombre de réponses traitées peut varier d'un graphique à un autre.

³ Les résultats spécifiques à ces collectivités ne sont pas présentés systématiquement, en raison de la taille réduite de cet échantillon.

1. Évolutions des budgets primitifs, des emplois culturels et des subventions des collectivités et intercommunalités

Ce qu'il faut retenir : les évolutions déclarées en matière budgétaire pour 2024 s'inscrivent dans la continuité des tendances observées sur la période précédente (2022-2023). Les collectivités territoriales cherchent majoritairement à maintenir leur niveau de soutien à la vie culturelle malgré des marges de manœuvre limitées, voire plus contraintes pour certaines d'entre elles⁴. Pour l'ensemble des collectivités territoriales, on constate moins d'augmentations des budgets primitifs culturels de fonctionnement (hors masse salariale) entre 2023 et 2024 qu'au cours de la période précédente, mais cette tendance générale est à relativiser au regard de certaines évolutions plus favorables déclarées par le bloc local (communes et intercommunalités) et de son poids prépondérant dans les dépenses culturelles. La situation budgétaire globalement stable qui ressort du baromètre 2024 n'enlève rien aux difficultés financières éprouvées par les milieux culturels, du fait notamment des flambées inflationnistes de ces dernières années que ne parviennent pas à compenser les évolutions des dépenses des collectivités dans ce domaine.

4 <https://www.banquedesterritoires.fr/finances-locales-le-bloc-communal-resilient-departements-et-regions-la-peine>

5 [Le budget est] « stable du fait du maintien de la politique, mais avant des baisses probables au regard du contexte national des départements. » ; « L'arbitrage est de plus en plus complexe, du fait de l'augmentation des demandes et de la baisse des moyens alloués (budgets). » ; « Si les tensions budgétaires n'ont quasiment pas eu d'impact sur l'engagement de la collectivité en matière culturelle, la préparation du budget 2025 laisse entrevoir des baisses de crédits significatives, évaluées à ce stade à plus ou moins 10 %. »

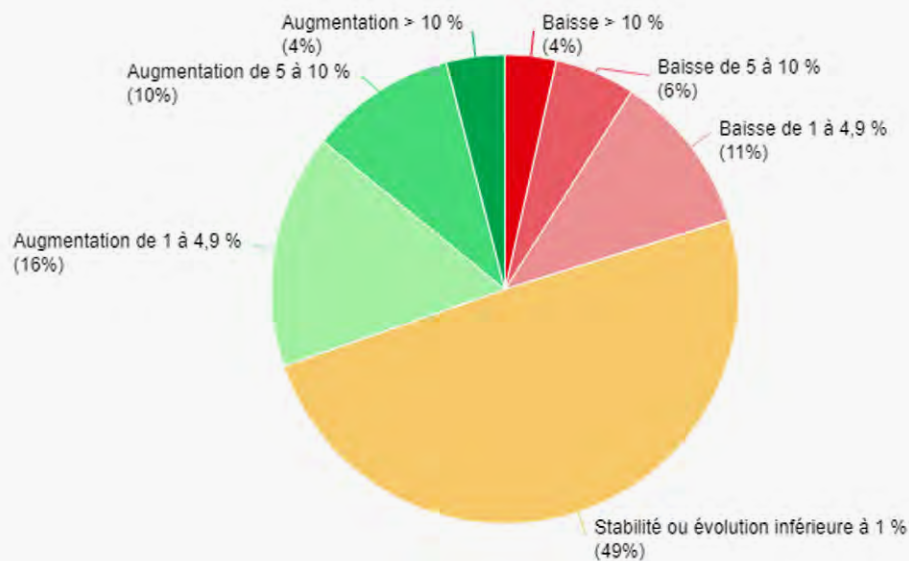
Concernant les évolutions des budgets (budgets primitifs totaux non uniquement culture, budgets culturels de fonctionnement et d'investissement), des emplois et des subventions culturels des collectivités entre 2023 et 2024, la stabilité (comprenant les évolutions inférieures à 1 %) arrive systématiquement en tête si l'on considère l'échantillon complet. Et le cumul des réponses indiquant une hausse est supérieur à celui des déclarations de baisses. Ces tendances confirment celles constatées dans le baromètre précédent qui traitait des évolutions entre 2022 et 2023.

Plusieurs directeurs et directrices des affaires culturelles (DAC) insistent dans leurs réponses sur le contexte financier dégradé de leur collectivité, avec des perspectives pessimistes pour l'avenir⁵. Certains évoquent des adaptations nécessaires face aux contractions budgétaires, notamment à travers la reconfiguration ou l'arrêt de certains dispositifs de soutien : « La légère baisse du budget a été possible de façon assez neutre grâce à des dispositifs qui arrivaient à échéance » ; « Un grand nombre de dispositifs ont été baissés ou suspendus. L'effet sur l'emploi n'est pas encore tangible, mais devrait se faire sentir au gré des départs (objectif annoncé de baisse de la masse salariale). » Comme le soulignent plusieurs responsables culturels, un maintien du budget revient, avec l'inflation, à faire moins d'actions et ne compense pas la hausse des charges, par exemple dans l'économie du spectacle vivant (cachets artistiques, dépenses énergétiques...).

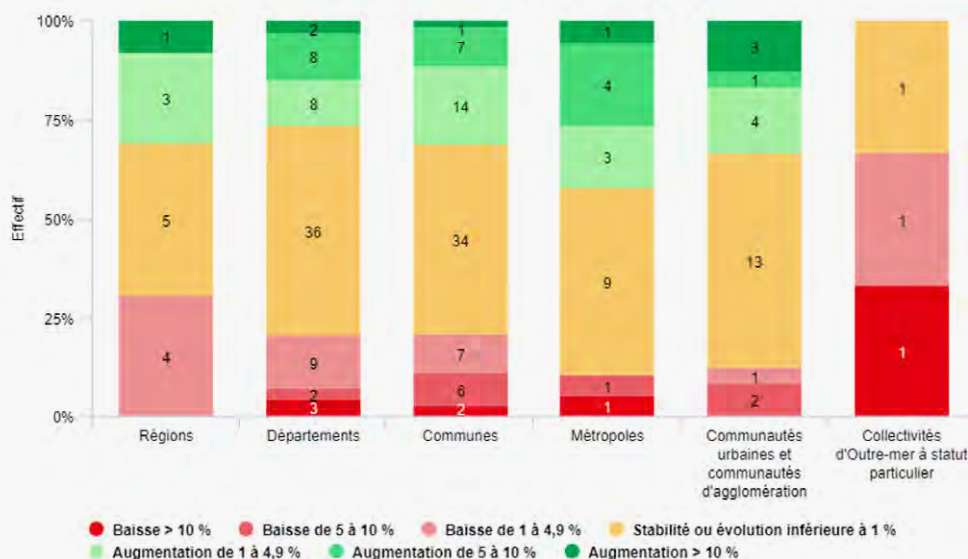
Evolution des budgets culturels de fonctionnement (hors masse salariale) votés par les collectivités et intercommunalités entre 2023 et 2024

Réponses effectives : 198

Taux de réponse : 98%



Evolution des budgets culturels de fonctionnement (hors masse salariale) votés par les collectivités et intercommunalités entre 2023 et 2024

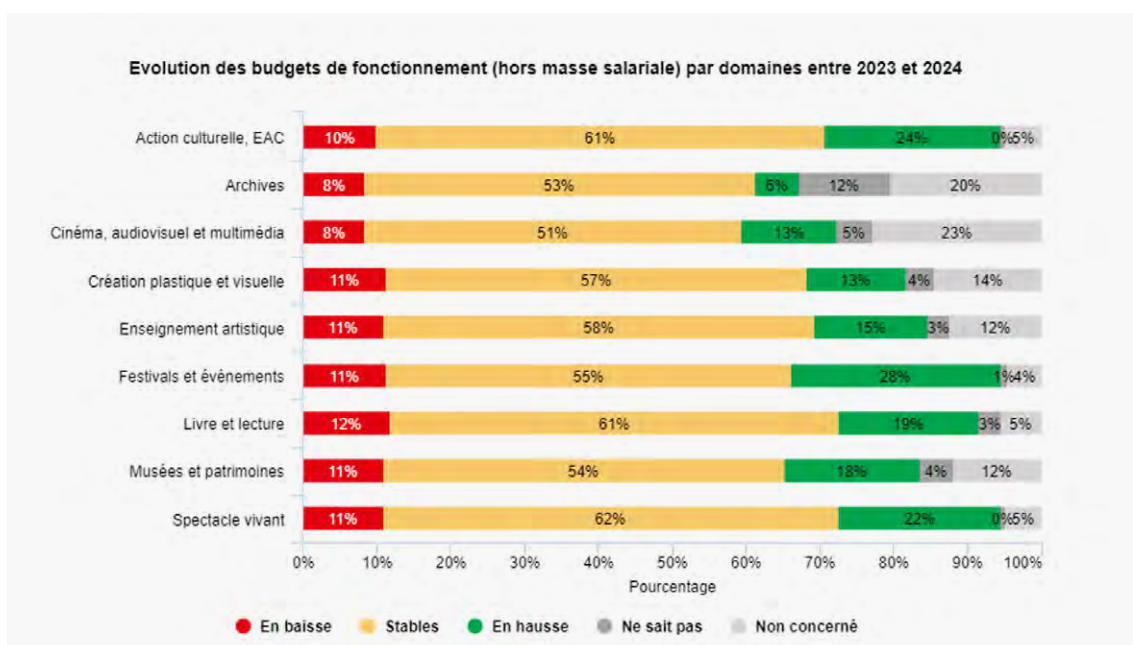


Indication de lecture : 4 régions indiquent une baisse de 1 à 4,9 % de leur budget culturel de fonctionnement entre 2023 et 2024, etc.

L'examen des **budgets primitifs culturels de fonctionnement** (hors masse salariale) montre que 49 % des collectivités et intercommunalités de l'échantillon déclarent une stabilité entre 2023 et 2024, contre 43 % l'année précédente. 30 % indiquent une augmentation, en retrait de 8 points par rapport à l'enquête précédente. 21 % déclarent une baisse. À peine 14 % des collectivités déclarent augmenter leur budget culturel de fonctionnement dans des proportions égales ou supérieures au taux d'inflation 2023 (+4,9 %). Par ailleurs, les hausses déclarées de budgets culturels de fonctionnement sont moins fréquentes que celles des budgets primitifs totaux (non uniquement culture) votés par les collectivités entre 2023 et 2024 (30 % contre 41 %)⁶. À l'inverse, les baisses des budgets culturels de fonctionnement s'annoncent plus nombreuses que celles des budgets primitifs totaux. Cette double tendance pourrait être interprétée comme le signe d'une dépriorisation politique de la culture dans les constructions budgétaires ou encore la conséquence du jeu des dépenses obligatoires, en particulier pour les départements.

6 Cf. graphique p. 22 de la publication complète du baromètre 2024.

La stabilité budgétaire en fonctionnement domine pour l'ensemble des grandes catégories de collectivités (ou de leurs groupements) entre 2023 et 2024. Par rapport à l'enquête précédente, la situation est plus dégradée pour les régions (plus de deux fois plus de baisses) et pour les départements. La part des départements qui baissent leurs budgets de fonctionnement a en effet doublé (de 9 % dans le baromètre 2023 à 20 % dans l'enquête 2024) et celle des départements qui les augmentent est passée de 49 % à 27 %. Ce sont les intercommunalités qui déclarent le plus d'augmentations entre 2023 et 2024 : 34 % de l'échantillon des communautés urbaines et d'agglomération (contre près de 20 % sur la période précédente) et 42 % des métropoles (contre 39 % sur la période antérieure). La situation des communes de plus de 50 000 habitants, relativement dégradée sur la période précédente, est plus favorable cette année : la part des communes qui indiquent baisser leur budget primitif culturel de fonctionnement est passée de 34 % dans l'enquête 2023 à 21 % cette année. C'est une indication importante au regard de la structuration budgétaire des politiques culturelles puisque le bloc local représente environ 80 % des dépenses culturelles des collectivités territoriales, devant les départements (12 %) et les régions (9 %).



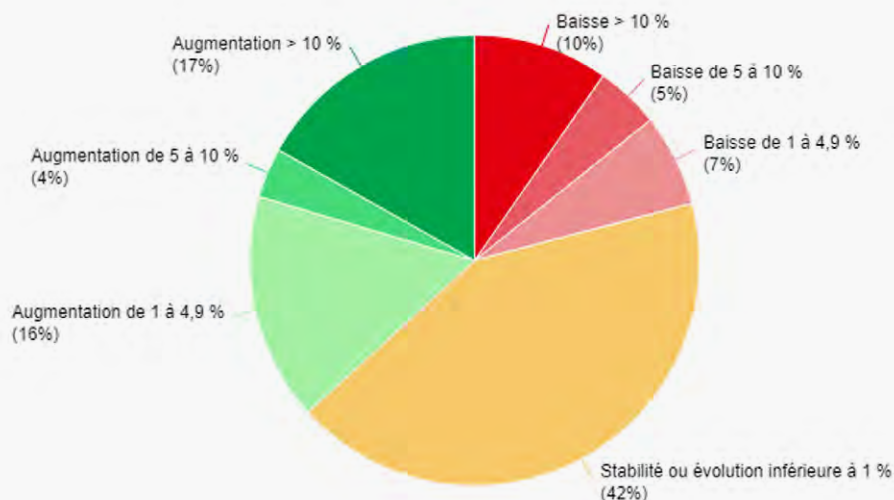
L'observation de l'évolution des budgets de fonctionnement (hors masse salariale) par domaines de politique culturelle confirme la tendance à la stabilité, pour plus de la moitié des collectivités quel que soit le domaine. Les augmentations les plus fréquentes concernent les festivals/événements, l'action culturelle/EAC, dans la lignée de ce que l'on constatait déjà dans l'enquête 2023. En revanche, les baisses se répartissent de manière plus homogène entre les domaines qu'en 2023 où le spectacle vivant apparaissait particulièrement touché.

Plus de 30 % des régions déclarent augmenter leur soutien à l'action culturelle/EAC ainsi qu'au livre et à la lecture. 38 % des communes indiquent augmenter leur soutien aux festivals/événements. 37 % des métropoles déclarent un soutien à la hausse pour le spectacle vivant et 32 % au livre et à la lecture ainsi qu'aux festivals/événements. Au niveau des départements, les baisses impactent un peu moins souvent certaines compétences obligatoires (livre et lecture, enseignement artistique), alors qu'au niveau des communes ce sont les enseignements artistiques qui doivent le plus fréquemment composer avec des baisses budgétaires.

Evolution des budgets culturels d'investissement votés par les collectivités et intercommunalités entre 2023 et 2024

Réponses effectives : 196

Taux de réponse : 97%



42 % des collectivités et intercommunalités de l'échantillon déclarent une stabilité de leur **budget primitif culturel d'investissement entre 2023 et 2024** (elles étaient 48 % pour la période 2022-2023), 37 % une augmentation (contre 35 % pour la période précédente) et 22 % une baisse (contre 18 % pour la période précédente).

Les baisses impactent de façon assez homogène les différents échantillons de catégories de collectivités entre 2023 et 2024. Les fortes baisses (supérieures à 10 %) sont plus nombreuses que sur la période précédente. La situation s'est particulièrement dégradée pour les métropoles : elles sont plus nombreuses à baisser leur budget culturel d'investissement cette année et moins nombreuses à l'augmenter qu'entre 2022 et 2023. Les régions et les communes sont les catégories qui déclarent le plus d'augmentations en investissement.

L'examen des données qualitatives de l'enquête apporte quelques compléments d'information utiles. Plusieurs projets d'équipements – notamment muséaux – y sont mentionnés afin d'expliquer certaines évolutions à la hausse des budgets culturels. Parfois, l'inscription dans une démarche de labélisation avec la candidature à un titre de « Capitale culturelle » peut favoriser un niveau d'engagement budgétaire renforcé. Enfin, plusieurs DAC indiquent également des apports de crédits en 2024 liés à l'année olympique.

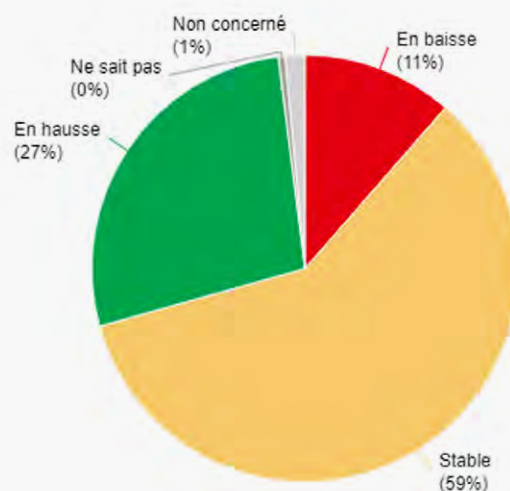
Concernant l'évolution du nombre d'**emplois culturels** dans les collectivités et intercommunalités, la situation est assez proche de celle de la période antérieure, avec une stabilité déclarée par plus de 60 % des répondants⁷. Le cas des communes de 50 000 à 100 000 habitants se distingue avec une situation plus éclatée que celle des autres catégories territoriales : c'est dans ces communes que l'on trouve à la fois le plus fort taux de baisses et le plus fort taux de hausses déclarées du nombre d'emplois culturels.

7 Cf. graphiques [p. 28](#) de la publication complète du baromètre 2024.

Evolution du montant total des subventions versées aux associations culturelles par les collectivités et intercommunalités entre 2023 et 2024

Réponses effectives : 201

Taux de réponse : 100%



La stabilité domine également pour ce qui est des **subventions versées aux associations** culturelles entre 2023 et 2024 par les collectivités de l'échantillon (près de 60 %). Les hausses déclarées ont augmenté entre 2023 et 2024 par rapport à la période 2022-2023 : 27 % contre 21 %.

La situation s'avère néanmoins assez disparate selon les types de collectivités. Les départements sont ceux qui indiquent le plus grand nombre de baisses de leurs subventions aux associations culturelles entre 2023 et 2024 : ils sont deux fois plus nombreux cette année par rapport à la période 2022-2023 (21 % contre 10 %). À l'inverse, la situation semble s'améliorer – avec plus de hausses – au niveau du bloc local (communes et intercommunalités) ; faut-il y voir le signe d'une proximité plus marquée entre l'exécutif et les acteurs subventionnés ?

2. Positionnement des collectivités et intercommunalités en matière culturelle

Ce qu'il faut retenir : le volet du baromètre qui traite des orientations de politique culturelle et des positionnements en matière de coopération publique montre une certaine continuité par rapport à l'année précédente. Les registres d'offre et d'accès continuent à dominer l'agenda des exécutifs territoriaux, au côté des logiques territoriales et éducatives de l'intervention culturelle. La philosophie d'action de la démocratie culturelle et les problématiques de transitions du secteur apparaissent plus dynamiques que lors de l'enquête précédente. Du point de vue des nouvelles formes de pilotage des politiques culturelles, une majorité de collectivités applique des critères de conditionnalité à leurs aides financières dans la culture, bien que dans des proportions un peu moindres qu'en 2023.

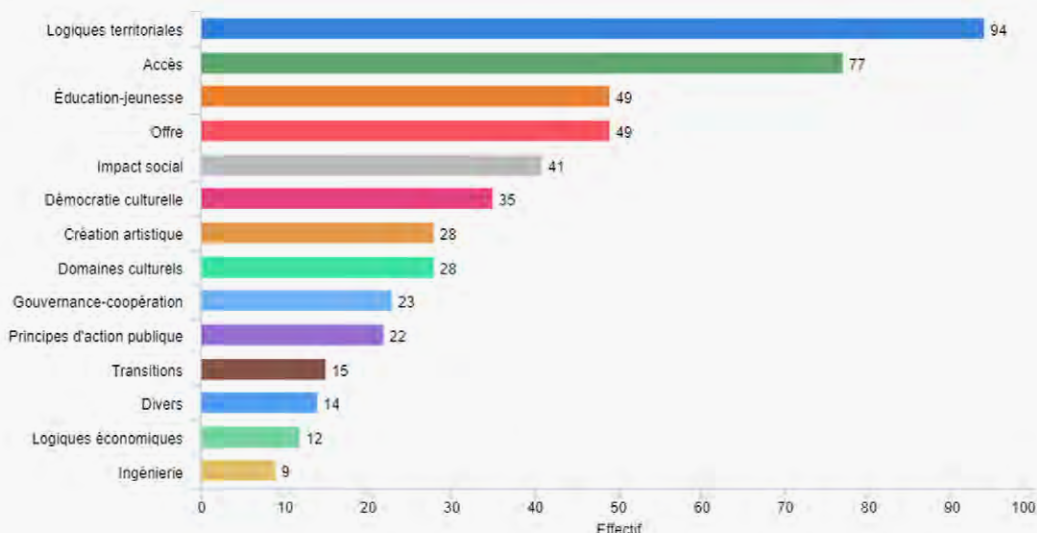
a/ Orientations de politique culturelle

Comment les DAC perçoivent-ils la place donnée à la politique culturelle ? 67 % considèrent qu'il n'y a pas eu de dépriorisation au cours des deux dernières années et que **la politique culturelle est autant une priorité qu'avant** pour leur collectivité. 23 % estiment qu'il s'agit encore plus d'une priorité qu'avant (en particulier pour une partie significative des communes de plus de 100 000 habitants) ; ils étaient 30 % à le déclarer dans le baromètre 2023. Si elle reste significative, l'importance politique accordée à la politique culturelle subit une légère érosion.

Quels sont les **objectifs politiques qui orientent en priorité les choix culturels des exécutifs** ? Les réponses des collectivités et intercommunalités – demandées sous forme de trois mots-clés – sont représentées sur le nuage de mots. En 2024, au niveau de l'ensemble de l'échantillon, plusieurs orientations (les occurrences les plus fréquentes) se dégagent, qui prolongent les résultats du baromètre 2023 et confortent cette priorisation globale de l'action publique culturelle : accessibilité, éducation artistique et culturelle, territoire.

Registres d'action : thématisation des objectifs politiques qui orientent en priorité les choix culturels de l'exécutif des collectivités et intercommunalités (plusieurs entrées possibles par collectivité)

Réponses effectives : 191



Les logiques territoriales, d'accès, d'offre et d'éducation-jeunesse continuent à dominer les choix de priorisation de l'action publique culturelle. Les registres de la démocratie culturelle et des transitions apparaissent renforcés par rapport à 2023, manifestant des volontés de changement et de transformation du secteur ; les problématiques de transitions sont particulièrement investies par les politiques culturelles régionales.

On note aussi des variations dans les priorités affichées selon les niveaux de collectivités :

- régions : les registres des logiques territoriales, de l'accès, de la création artistique et des transitions arrivent en tête ;
- départements : les registres des logiques territoriales et d'accès sont prioritaires, devant les registres d'éducation-jeunesse et d'impact social ;
- communes : les registres d'accès, d'offre et d'éducation-jeunesse dominent les choix culturels des exécutifs locaux, bien que la philosophie d'action de la démocratie culturelle y soit plus affirmée que dans les autres niveaux de collectivités. Comme en 2023, il s'agit de la catégorie de collectivité où la palette des registres prioritaires de politiques culturelles investis est la plus large : autrement dit, l'échelon communal apparaît comme étant le plus généraliste et le moins focalisé sur tel ou tel registre d'action ;
- métropoles : les logiques territoriales dominent, souvent autour d'enjeux de rayonnement, avec également une place notable des orientations visant à infléchir les pratiques de gouvernance et de coopération dans le secteur culturel, ainsi que d'y promouvoir des principes généraux d'action publique (développement, intersectorialité, complémentarité...) ;
- communautés urbaines et communautés d'agglomération : les logiques territoriales sont les plus plébiscitées, devant les registres d'offre et d'éducation-jeunesse.

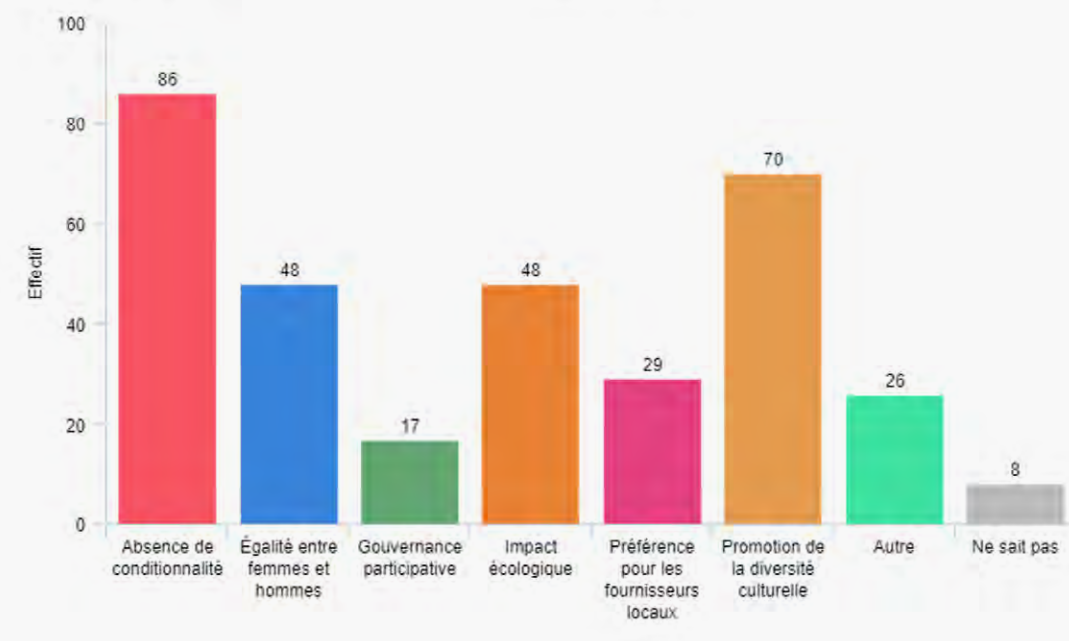
Le baromètre 2024 a également abordé le sujet du **soutien aux pratiques artistiques en amateur** au cours des deux dernières années⁸ : sur l'ensemble de l'échantillon, 57 % des collectivités et intercommunalités indiquent un maintien de leur effort dans ce domaine, 6 % un affaiblissement et 24 % un renforcement. 57 % des communes de plus de 100 000 habitants déclarent un accroissement de leur appui aux pratiques artistiques en amateur.

8 Cf. graphiques p. 38 de la publication complète du baromètre 2024.

Critères de conditionnalité des aides financières attribuées par les collectivités et intercommunalités (plusieurs réponses possibles)

Réponses effectives : 200

Taux de réponse : 99%

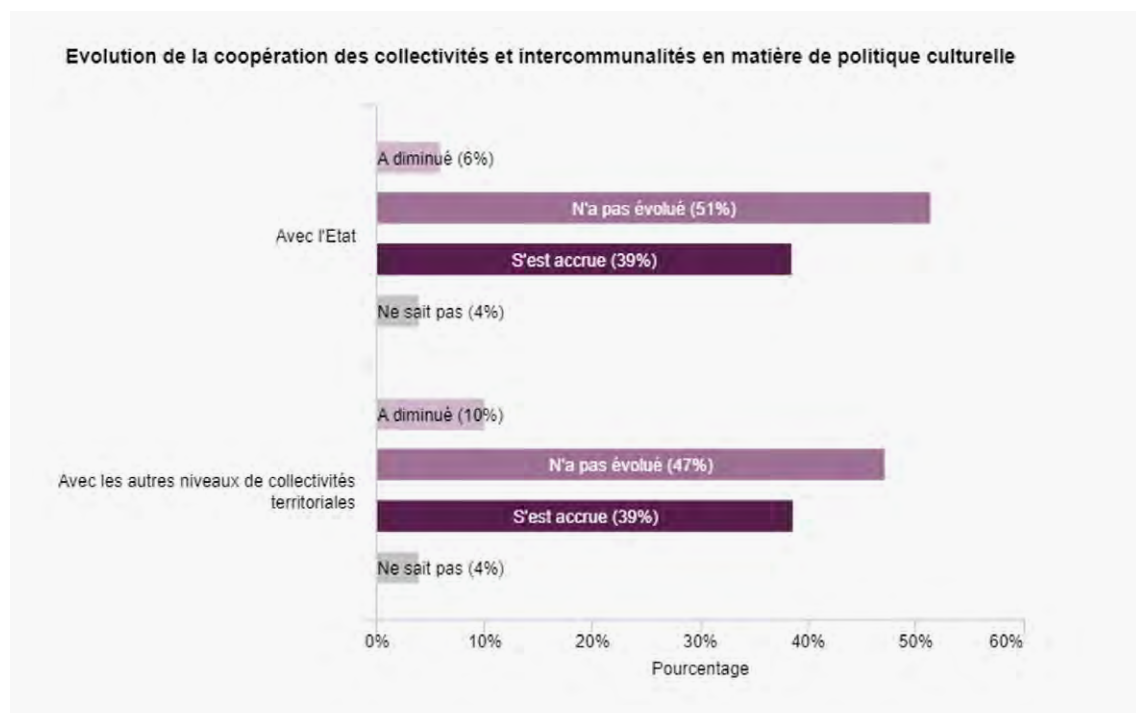


La manière dont les collectivités conditionnent (ou non) certaines de leurs aides financières apporte des informations complémentaires sur la conduite de l'action publique et sa (re)politisation à partir de critères exogènes. En 2024, les répondants qui indiquent une absence de **critères de conditionnalité** sont plus nombreux qu'en 2023⁹ : 43 % cette année, contre 34 % l'an dernier. Pour les collectivités qui en déclarent, la promotion de la diversité culturelle est privilégiée (plus d'un tiers des répondants), devant l'égalité entre femmes et hommes et l'impact écologique. Ce critère écologique est étonnamment en net retrait par rapport au baromètre 2023.

Parmi les réponses « autres » figurent des critères autour de la dimension territoriale (équité ou couverture territoriale) et de la laïcité.

9 La notion est parfois complexe dans son application et certains répondants précisent ne pas parler stricto sensu de « conditionnalité » pour certaines modalités, mais plutôt d'éléments d'appréciation ou d'une attention portée à certaines dimensions : « Ces éléments font partie de nos critères d'appréciation, mais les subventions, si elles dépendent en partie de ces critères, ne sont pas à proprement parler "conditionnées". » ; « Sur certains items, des points d'attention dans l'instruction plus que des conditionnalités pures et dures. »

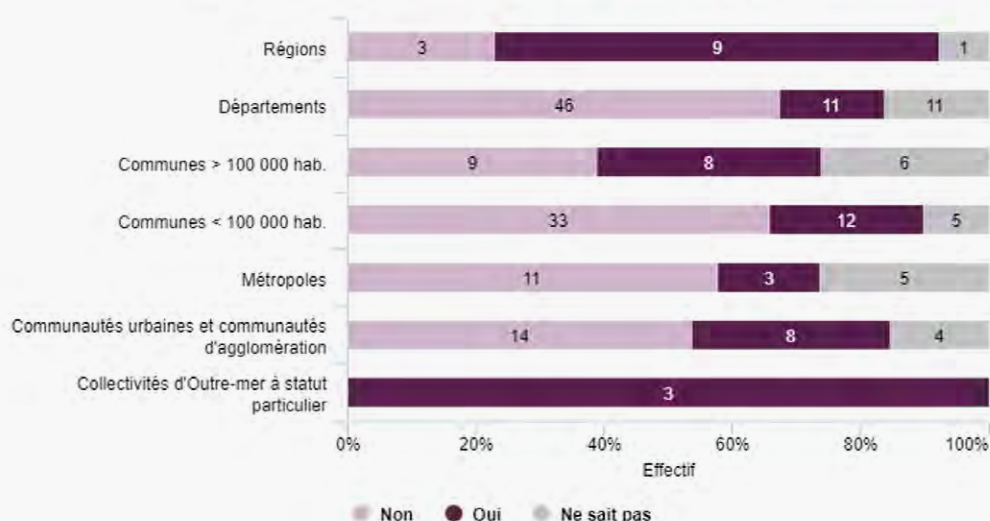
b/ Coopération publique



Par rapport au baromètre 2023, on ne constate pas de réelle modification dans la perception du système de **coopération publique** inhérent aux politiques culturelles. Une certaine stabilité partenariale domine : un peu plus de la moitié des DAC estiment que la coopération n'a pas évolué avec l'État et un peu moins de la moitié considèrent qu'elle n'a pas évolué avec les autres niveaux de collectivités territoriales. Et 39 % estiment qu'elle s'est même accrue dans les deux cas.

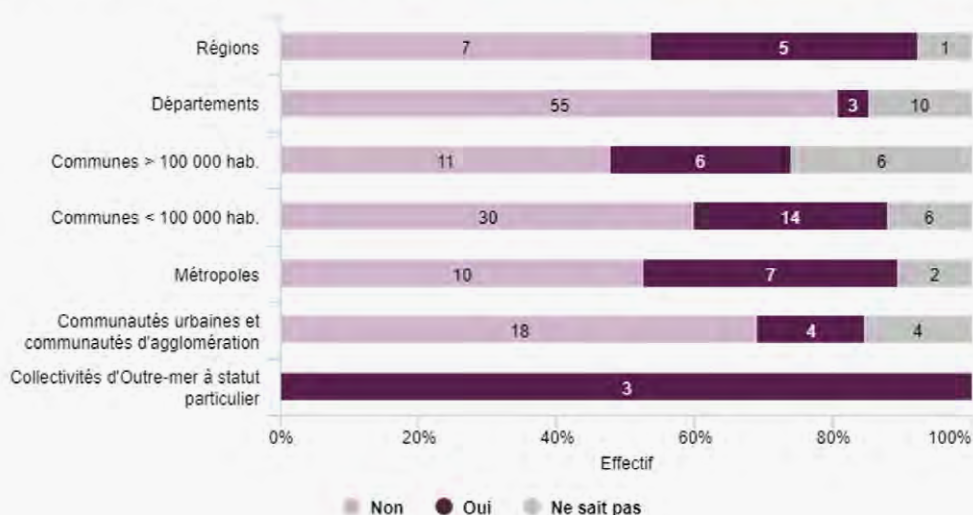
De façon complémentaire, la majorité des collectivités indiquent ne pas être à la recherche d'une plus grande **autonomie** dans la conduite de leur politique culturelle par rapport à celle de l'État (57 %) et à celle des autres niveaux de collectivités territoriales (65 %). Ces résultats peuvent être lus comme le souhait, dans un contexte budgétaire contraint, de maintenir les partenariats à l'œuvre et les logiques de mutualisation budgétaire, et comme le signe d'une forte imbrication des politiques culturelles des collectivités territoriales avec les dispositifs de l'État.

Positionnement des collectivités et intercommunalités : recherche d'une plus grande autonomie dans la conduite de leur politique culturelle par rapport à celle de l'État



Plus des deux tiers des régions déclarent toutefois rechercher une plus grande autonomie (fonctionnelle et/ou politique) dans la conduite de leur intervention culturelle vis-à-vis de l'État : cette tendance s'est nettement accentuée depuis 2023. Faut-il y voir une volonté de leur part de jouer un rôle différent dans la gouvernance des politiques culturelles territoriales, ou un souhait d'une déléation accrue de compétences de l'État ? Par ailleurs, cette tendance est aussi plus prononcée en 2024 pour les communes de plus de 100 000 habitants, dont le poids important dans les financements croisés se double d'une volonté de mobiliser les activités culturelles dans leurs propres logiques politiques et de développement territorial.

Positionnement des collectivités et intercommunalités : recherche d'une plus grande autonomie dans la conduite de leur politique culturelle par rapport à celle des autres niveaux de collectivités territoriales

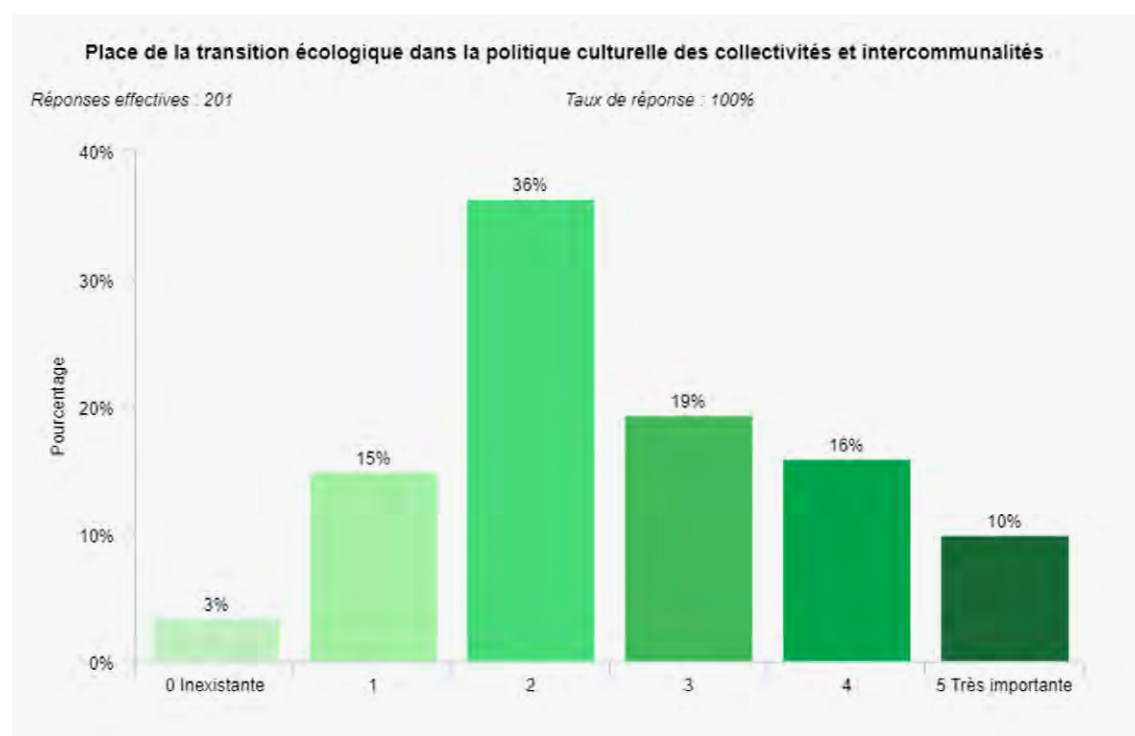


La volonté de bénéficier de davantage d'autonomie vis-à-vis des autres niveaux de collectivités territoriales est plus prononcée qu'en 2023 pour les communes et les intercommunalités. Elle est cependant en reflux pour les départements. Seuls 4 % d'entre eux déclarent rechercher une plus grande autonomie dans la conduite de leur politique culturelle par rapport aux autres niveaux de collectivités territoriales. De nombreux départements ont en effet développé un rôle de facilitateur au sein des systèmes territoriaux de coopération publique et se positionnent aujourd'hui comme des partenaires privilégiés des EPCI pour les accompagner dans le déploiement de leurs politiques culturelles (ingénierie, dispositifs territorialisés, projets culturels de territoire, etc.). Ces évolutions augurent-elles l'émergence de nouveaux équilibres et de nouvelles configurations de coopération entre collectivités dans la culture ? Notons que le nombre de répondants qui indiquent ne pas être en mesure de renseigner l'information sur une éventuelle recherche d'autonomie a augmenté par rapport à l'enquête 2023, renforçant ainsi le sentiment d'une plus grande incertitude quant aux positionnements politiques en matière de partenariat public.

3. Focus sur la transition écologique et sur les entraves à la liberté de création/diffusion artistique et les atteintes matérielles contre des œuvres ou des équipements culturels

Ce qu'il faut retenir : l'édition 2024 du baromètre a permis d'approfondir les problématiques de transition écologique dans le secteur public de la culture et d'aborder de nouvelles questions conjoncturelles autour des formes de pressions qui impactent la liberté de création/diffusion artistique ainsi que des atteintes matérielles aux biens culturels.

Les DAC ont d'abord été interrogés sur l'importance accordée à la transition écologique dans la politique culturelle de leur collectivité, sur une échelle de 0 (inexistante) à 5 (très importante). Sa place est jugée plus prépondérante pour les communes de plus de 100 000 habitants (note de 3,8) devant les régions (3,2), les métropoles (3), les communes de moins de 100 000 habitants (2,6), les communautés urbaines et d'agglomération (2,4) et les départements (2,1)¹⁰.

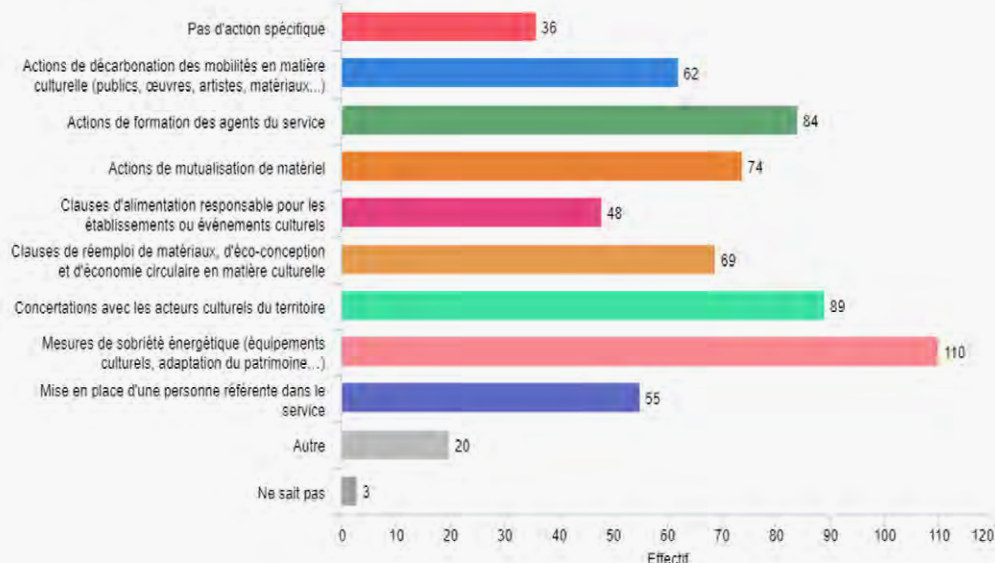


¹⁰ Cf. graphique p. 48 de la publication complète du baromètre 2024.

Démarches mises en place par le service culturel des collectivités et intercommunalités en faveur de la transition écologique (plusieurs réponses possibles)

Réponses effectives : 202

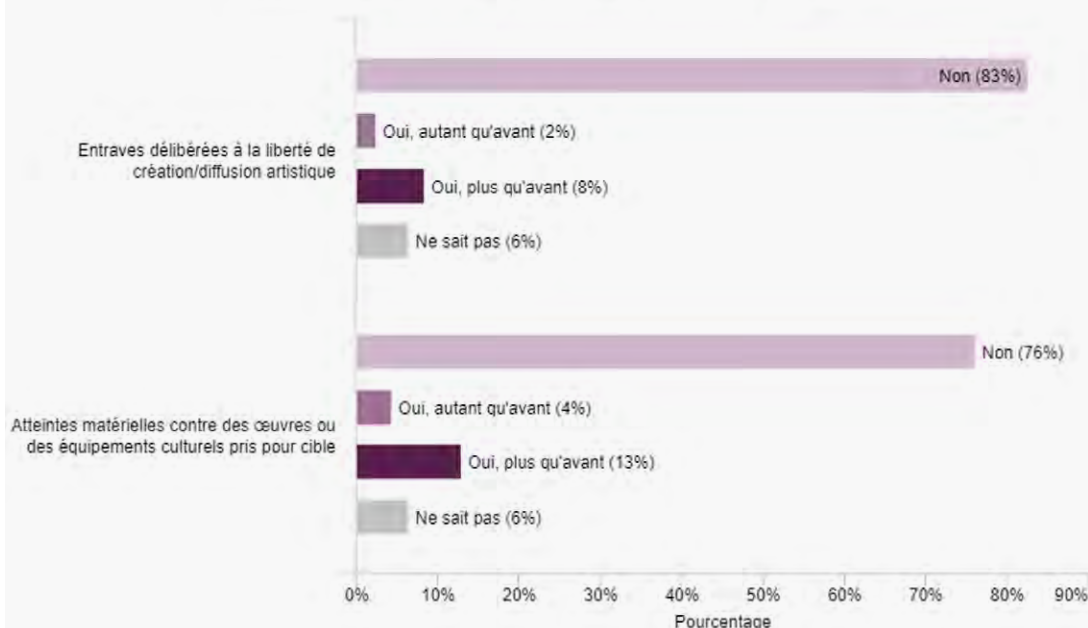
Taux de réponse : 100%



Il a également été demandé aux responsables culturels quelles démarches ont été mises en place par leur service en faveur de la transition écologique. 18 % indiquent ne pas avoir mis en place d'action spécifique. Pour les collectivités et intercommunalités qui en déclarent, les mesures de sobriété énergétique (équipements culturels, adaptation du patrimoine...) sont les plus citées (plus de la moitié des 202 répondants ; deux tiers des communes et des métropoles), devant les démarches de concertation avec les acteurs culturels du territoire (notamment citées par 85 % des régions) et les actions de formation des agents.

Quelques responsables culturels évoquent par ailleurs la mise en œuvre d'un plan d'action global au niveau de la direction générale et/ou culturelle de la collectivité.

Constatation d'entraves et d'atteintes sur le territoire en 2023-2024



Enfin, le baromètre 2024 a porté un regard sur les problématiques d'**entraves à la liberté de création/diffusion artistique** et d'**atteintes matérielles contre des œuvres ou des équipements culturels pris pour cible**, alors que nombre de débats, tribunes et articles de presse ont relaté des événements de ce type ou se sont emparés du sujet au cours de l'année écoulée.

Une grande majorité de responsables culturels (environ 8 sur 10) indiquent ne pas constater ces phénomènes en 2023-2024 sur leur territoire. Pour plus ou moins 10 % des collectivités et intercommunalités répondantes, ils sont jugés en augmentation. Les précisions apportées par les responsables culturels montrent qu'une petite moitié des entraves à la liberté de création/diffusion artistique s'apparente à des intimidations et des pressions citoyennes et associatives, liées pour certaines à des convictions religieuses. Concernant les atteintes matérielles, il s'agit pour moitié de dégradations et d'incendies d'équipements liés aux émeutes de l'été 2023. Et près de 40 % correspondent à des dégradations ou vols d'œuvres et des actes de vandalisme dans l'espace public, dont des tags.

Intégralité des résultats

Évolutions des budgets primitifs, des emplois culturels et des subventions des collectivités et intercommunalités

- [22](#) [Évolution des budgets primitifs totaux](#)
- [23](#) [Évolution des budgets culturels de fonctionnement](#)
- [27](#) [Évolution des budgets culturels d'investissement](#)
- [28](#) [Évolution des emplois culturels](#)
- [29](#) [Évolution des subventions aux associations culturelles](#)

Positionnement des collectivités et intercommunalités en matière culturelle

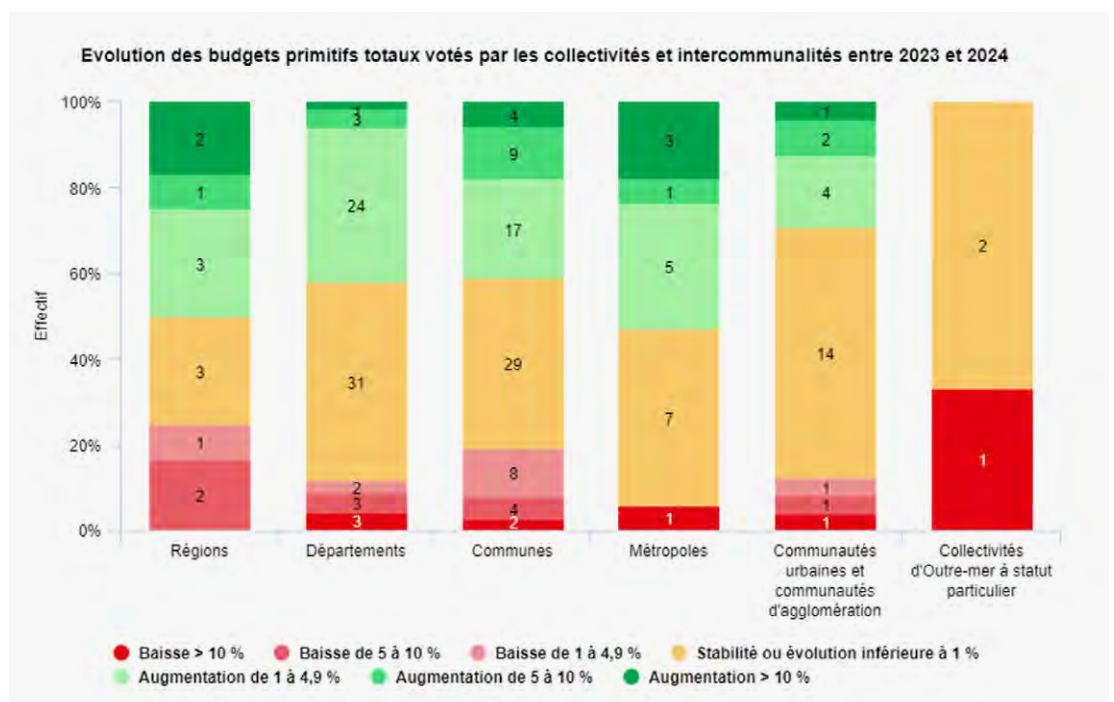
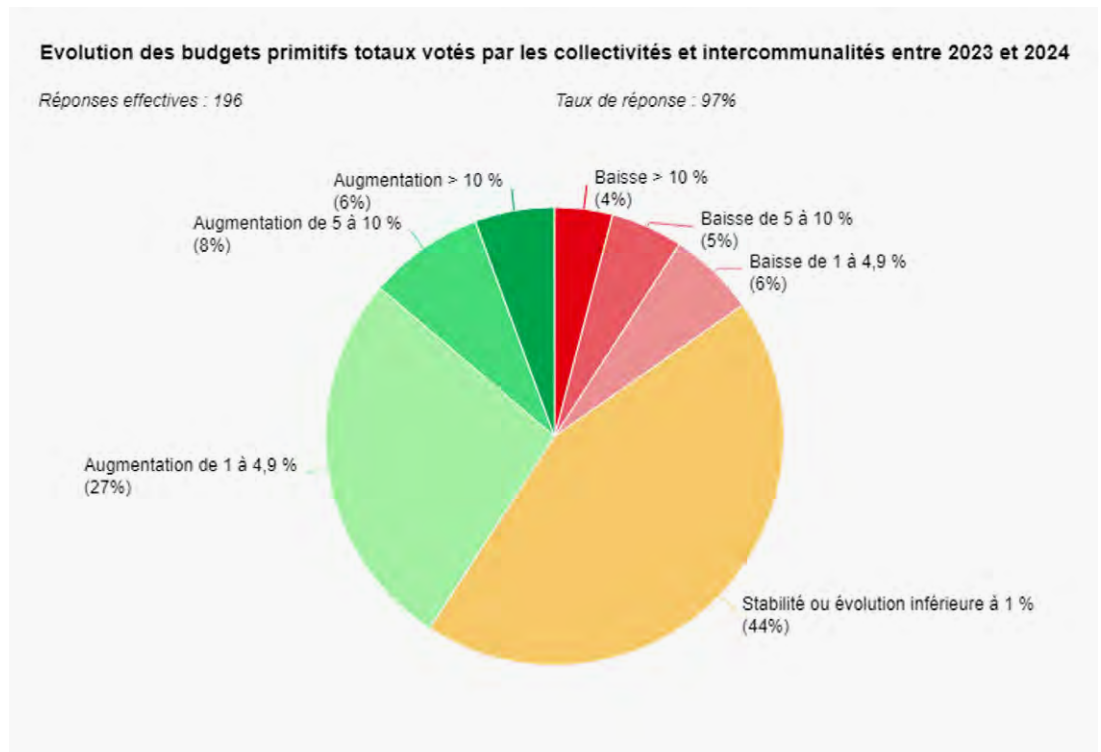
- [30](#) [Place donnée à la politique culturelle](#)
- [31](#) [Orientations de politique culturelle](#)
- [38](#) [Soutien aux pratiques artistiques en amateur](#)
- [39](#) [Conditionnalité des aides](#)
- [42](#) [Dynamique intercommunale](#)
- [44](#) [Coopération publique](#)

Transition écologique, entraves à la liberté de création/diffusion artistique et atteintes matérielles contre des œuvres ou des équipements culturels

- [47](#) [Place de la transition écologique dans la politique culturelle](#)
- [49](#) [Démarches mises en place par les services culturels en faveur de la transition écologique](#)
- [52](#) [Entraves à la liberté de création/diffusion artistique et atteintes matérielles contre des œuvres ou des équipements culturels](#)

Évolutions des budgets primitifs, des emplois culturels et des subventions des collectivités et intercommunalités

Évolution des budgets primitifs totaux

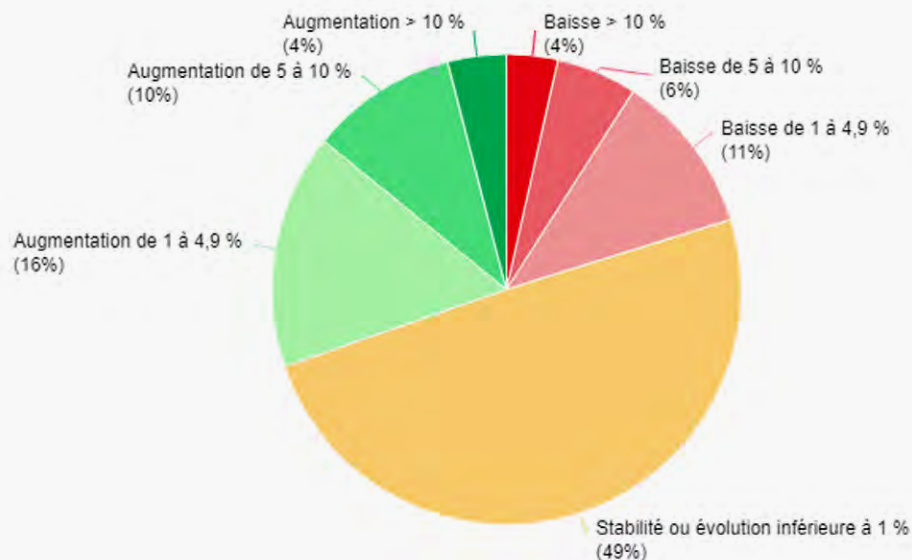


Évolution des budgets culturels de fonctionnement

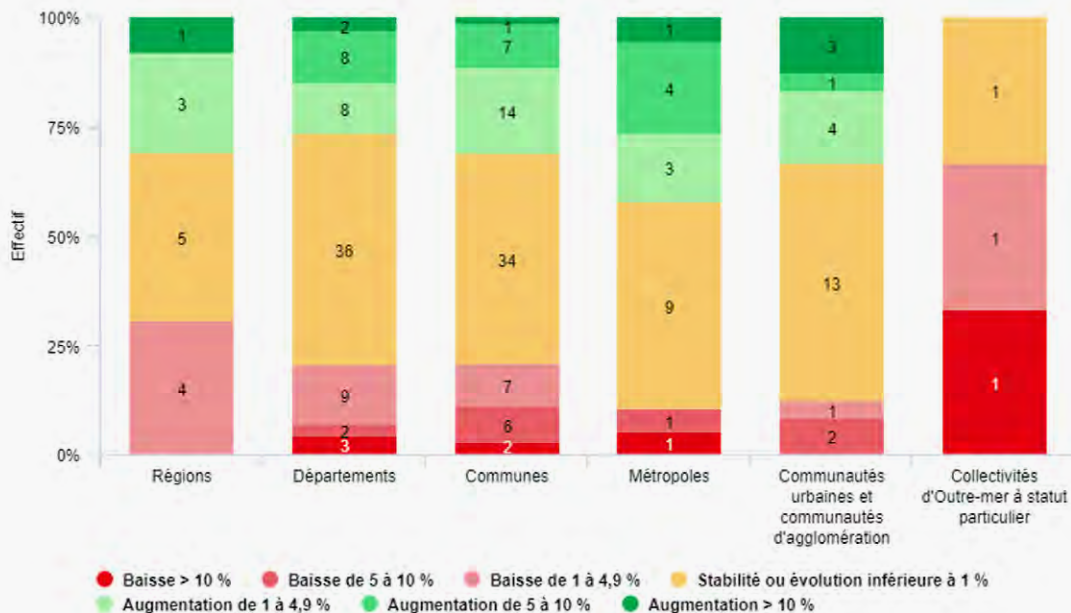
Evolution des budgets culturels de fonctionnement (hors masse salariale) votés par les collectivités et intercommunalités entre 2023 et 2024

Réponses effectives : 198

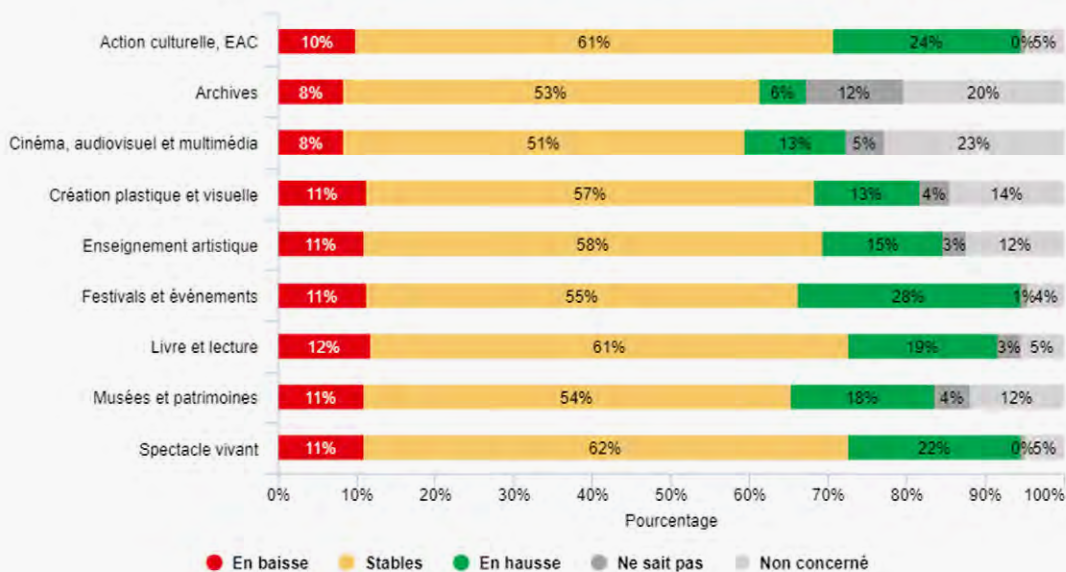
Taux de réponse : 98%



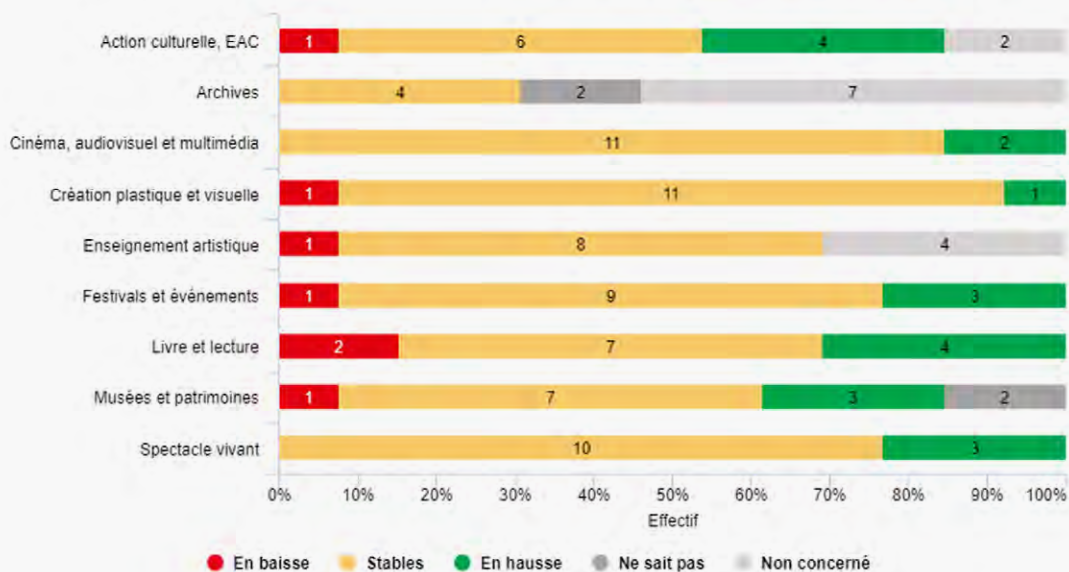
Evolution des budgets culturels de fonctionnement (hors masse salariale) votés par les collectivités et intercommunalités entre 2023 et 2024



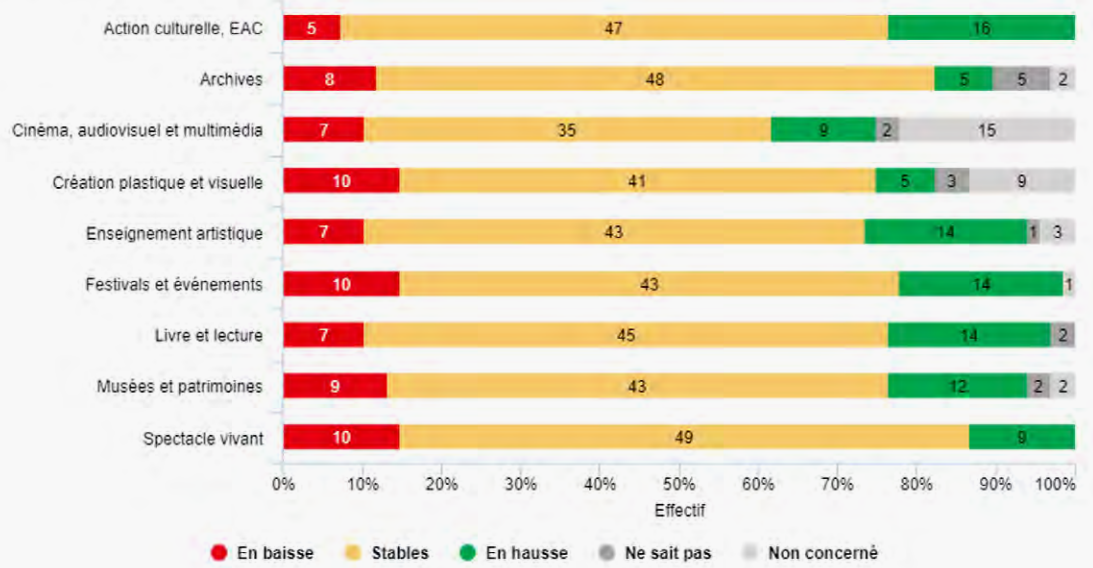
Evolution des budgets de fonctionnement (hors masse salariale) par domaines entre 2023 et 2024



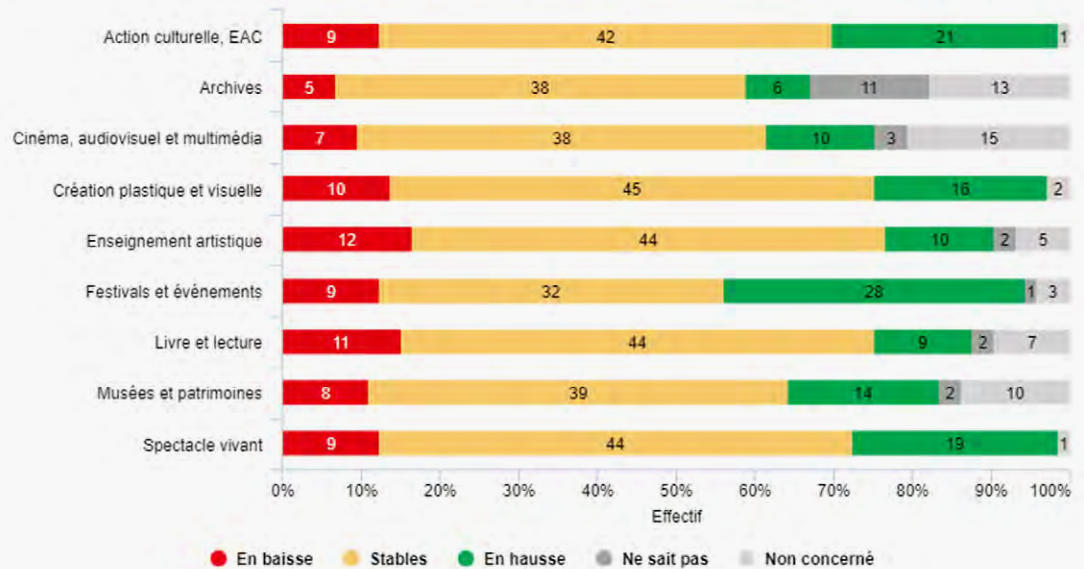
Evolution des budgets de fonctionnement (hors masse salariale) des régions par domaines entre 2023 et 2024



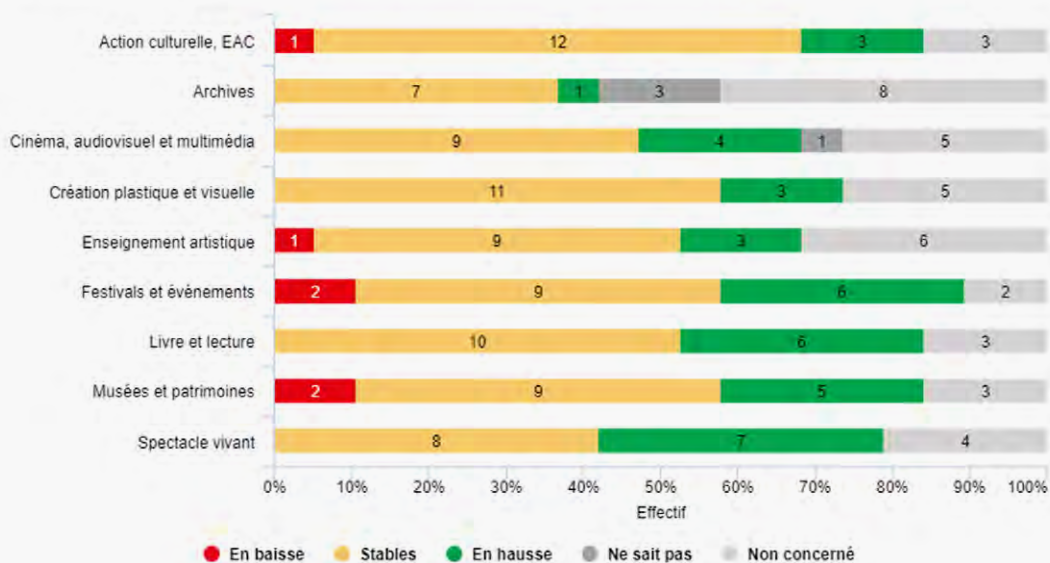
Evolution des budgets de fonctionnement (hors masse salariale) des départements par domaines entre 2023 et 2024



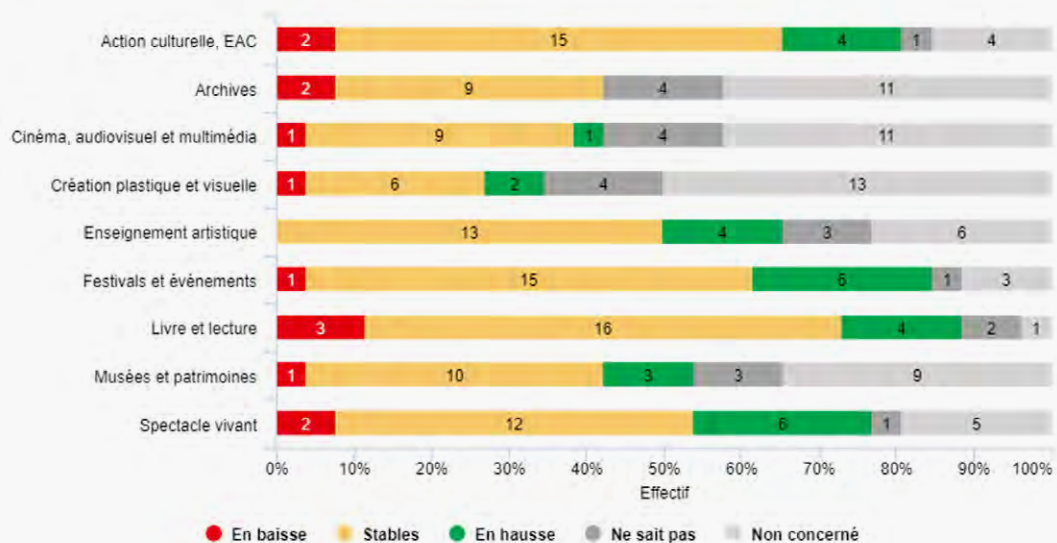
Evolution des budgets de fonctionnement (hors masse salariale) des communes par domaines entre 2023 et 2024



Evolution des budgets de fonctionnement (hors masse salariale) des métropoles par domaines entre 2023 et 2024



Evolution des budgets de fonctionnement (hors masse salariale) des communautés urbaines et communautés d'agglomération par domaines entre 2023 et 2024

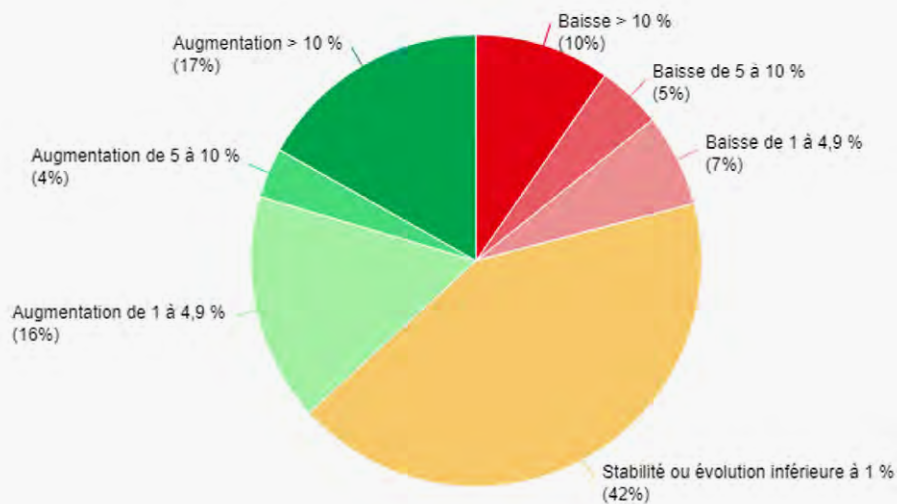


Évolution des budgets culturels d'investissement

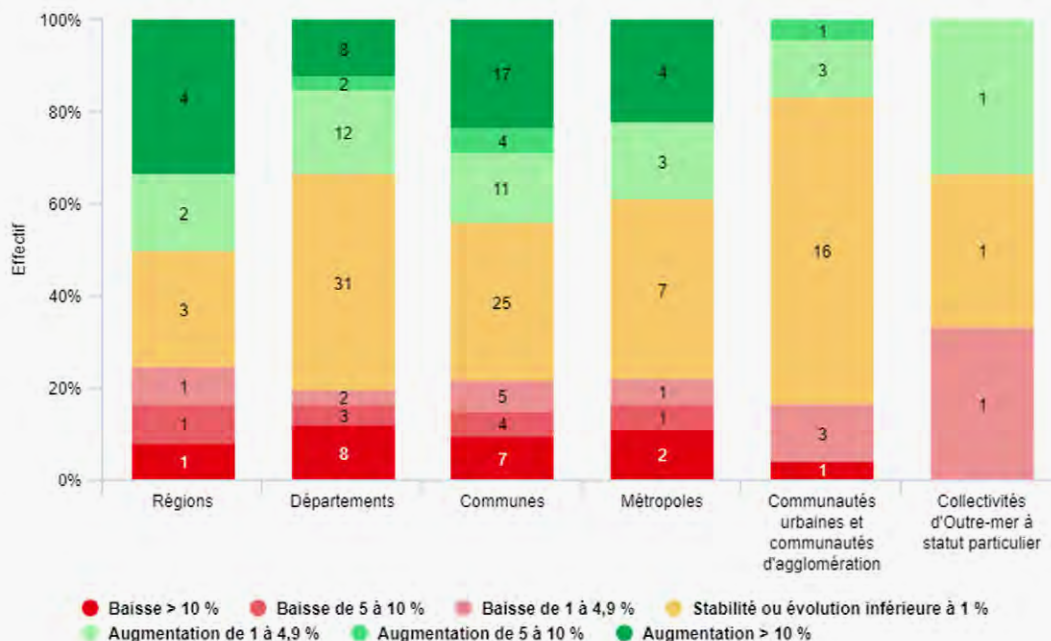
Evolution des budgets culturels d'investissement votés par les collectivités et intercommunalités entre 2023 et 2024

Réponses effectives : 196

Taux de réponse : 97%



Evolution des budgets culturels d'investissement votés par les collectivités et intercommunalités entre 2023 et 2024

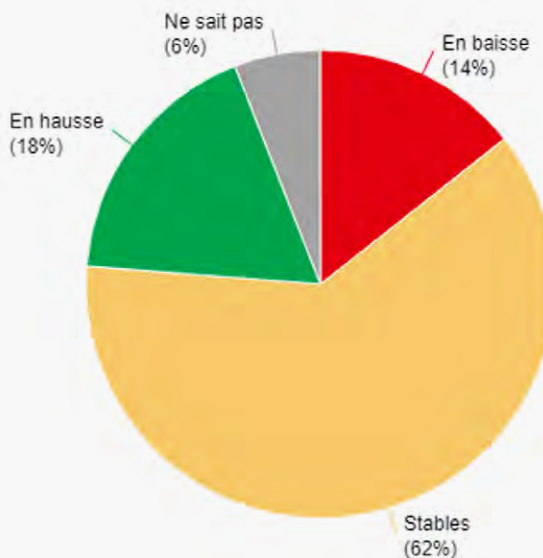


Évolution des emplois culturels

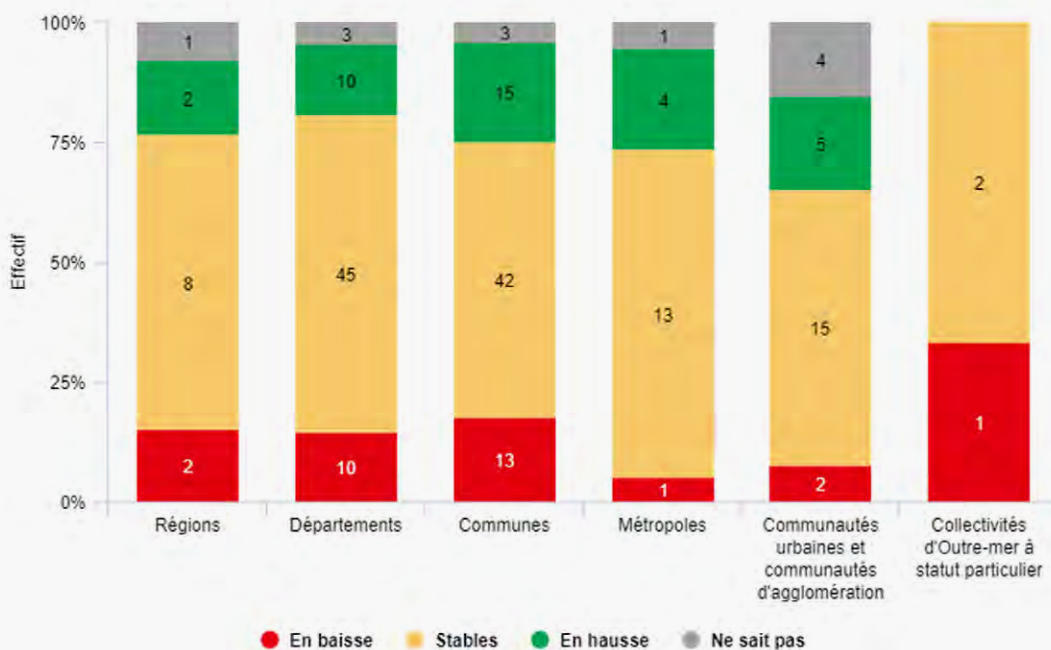
Evolution des emplois culturels des collectivités et intercommunalités entre 2023 et 2024

Réponses effectives : 202

Taux de réponse : 100%



Evolution des emplois culturels des collectivités et intercommunalités entre 2023 et 2024



Évolution des subventions aux associations culturelles

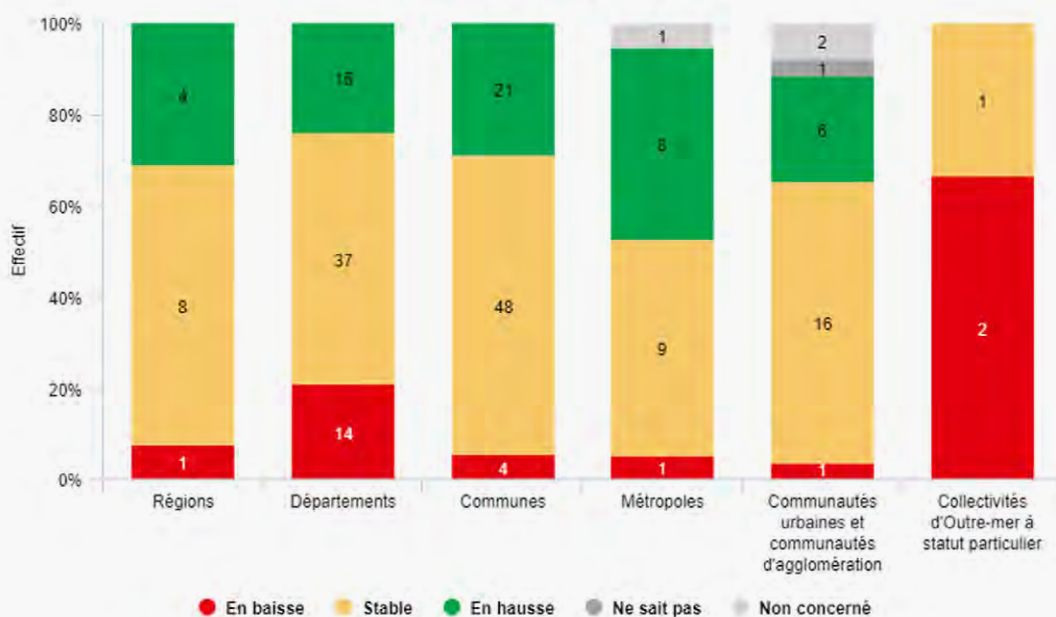
Evolution du montant total des subventions versées aux associations culturelles par les collectivités et intercommunalités entre 2023 et 2024

Réponses effectives : 201

Taux de réponse : 100%



Evolution du montant total des subventions versées aux associations culturelles par les collectivités et intercommunalités entre 2023 et 2024



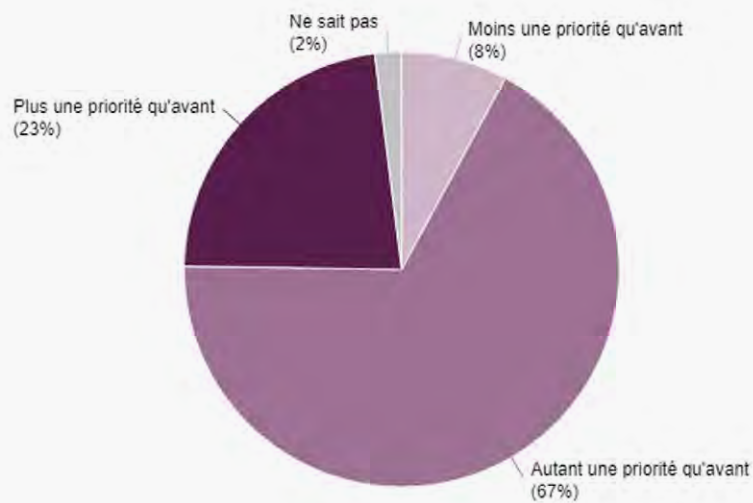
Positionnement des collectivités et intercommunalités en matière culturelle

Place donnée à la politique culturelle

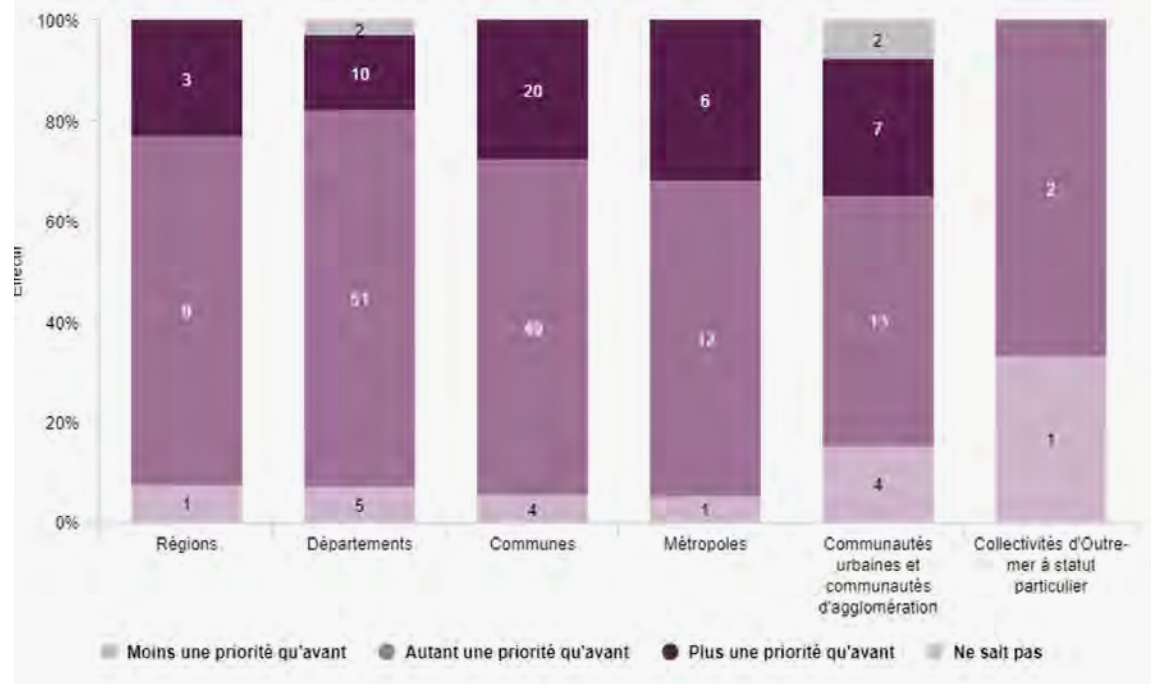
Perception de la place donnée à la politique culturelle au sein des collectivités et intercommunalités en 2023-2024

Réponses effectives : 202

Taux de réponse : 100%



Perception de la place donnée à la politique culturelle au sein des collectivités et intercommunalités en 2023-2024



Objectifs politiques qui orientent en priorité les choix culturels de l'exécutif des métropoles

Réponses effectives : 18
Corpus (nombre total de mots) : 64

Taux de réponse : 95%
Lexique (nombre de mots différents) : 49



Objectifs politiques qui orientent en priorité les choix culturels de l'exécutif des communautés urbaines et communautés d'agglomération

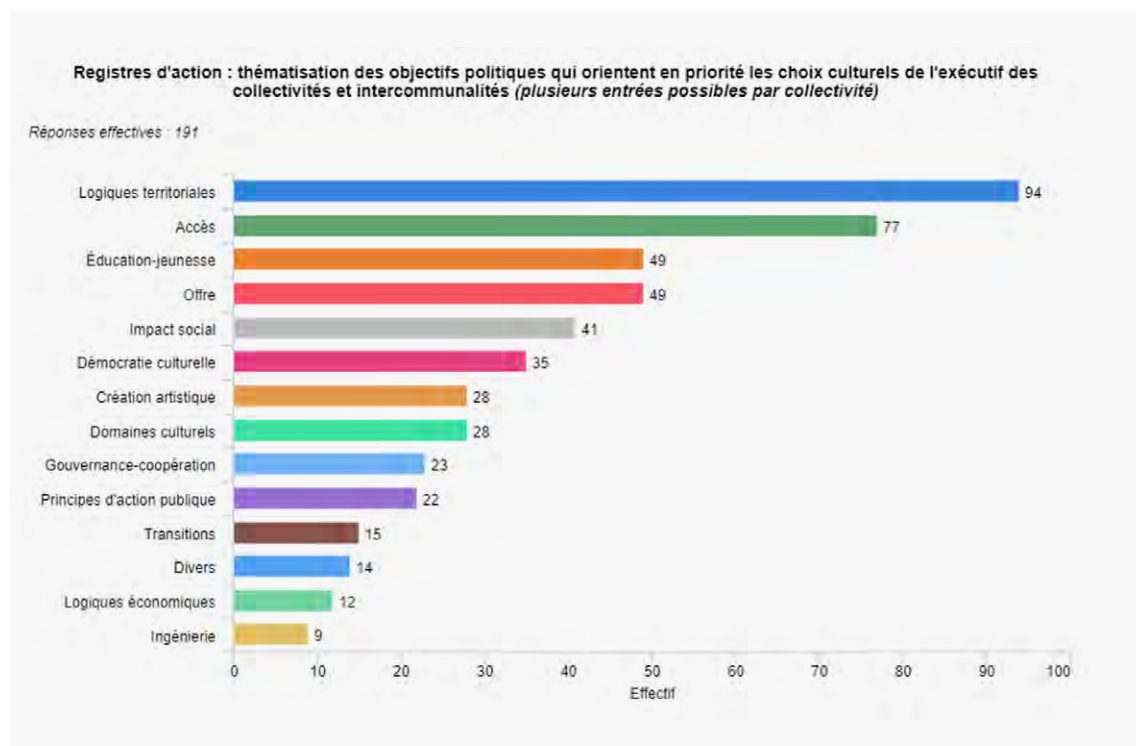
Réponses effectives : 24
Corpus (nombre total de mots) : 87

Taux de réponse : 92%
Lexique (nombre de mots différents) : 53



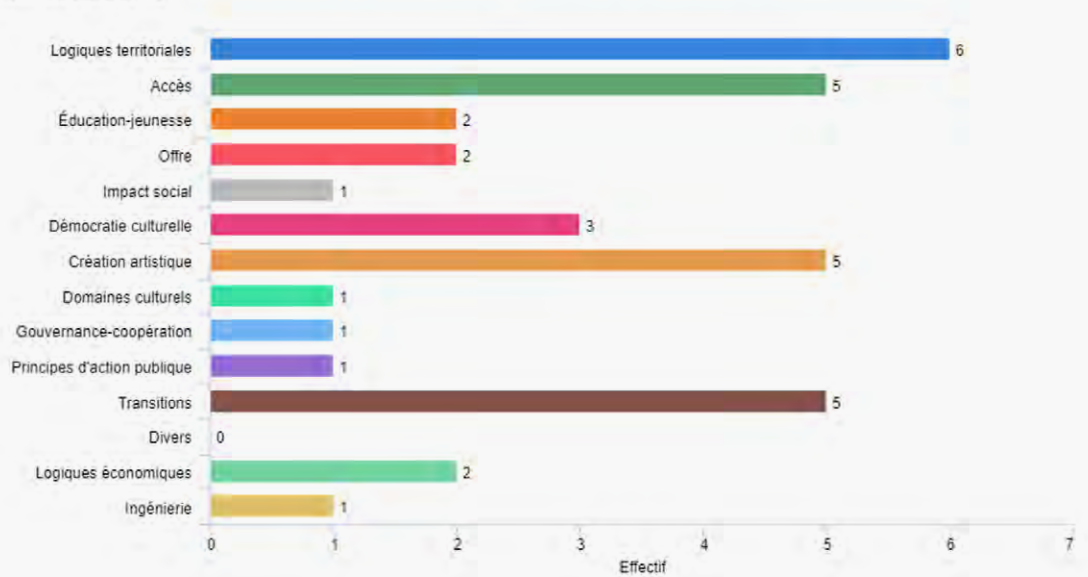
Une thématisation en 14 registres d'action a été élaborée à partir des objectifs politiques qui orientent en priorité les choix des exécutifs des collectivités et intercommunalités répondantes. Chaque thème inclut une série de mots-clés, dont voici les principaux exemples :

- **Accès** : accessibilité/accès (pour tous), culture pour tous, démocratisation, médiation, publics...
- **Création artistique** : création, soutien aux artistes, présence artistique...
- **Démocratie culturelle** : diversité, participation, droits culturels...
- **Domaines culturels** : patrimoine, lecture publique, arts plastiques, numérique, industries culturelles...
- **Éducation-jeunesse** : jeunesse, éducation, EAC, jeune public...
- **Gouvernance-coopération** : partenariats, coopération, mutualisation, réseaux, concertation...
- **Impact social** : lien social, inclusion, vivre ensemble, mixité, solidarité, cohésion, émancipation...
- **Ingénierie** : accompagnement, structuration, ingénierie...
- **Logiques économiques** : budget, modèle économique, économies budgétaires...
- **Logiques territoriales** : territoire, attractivité, rayonnement, équité, proximité, ancrage territorial, maillage, identité, ruralité, aménagement...
- **Offre** : diffusion, équipements, événementiel, qualité, exigence, lisibilité...
- **Principes d'action publique** : continuité, efficacité, innovation, pluridisciplinarité...
- **Transitions** : transition, environnement...
- **Divers** : cette catégorie correspond à plusieurs terminologies générales qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes.



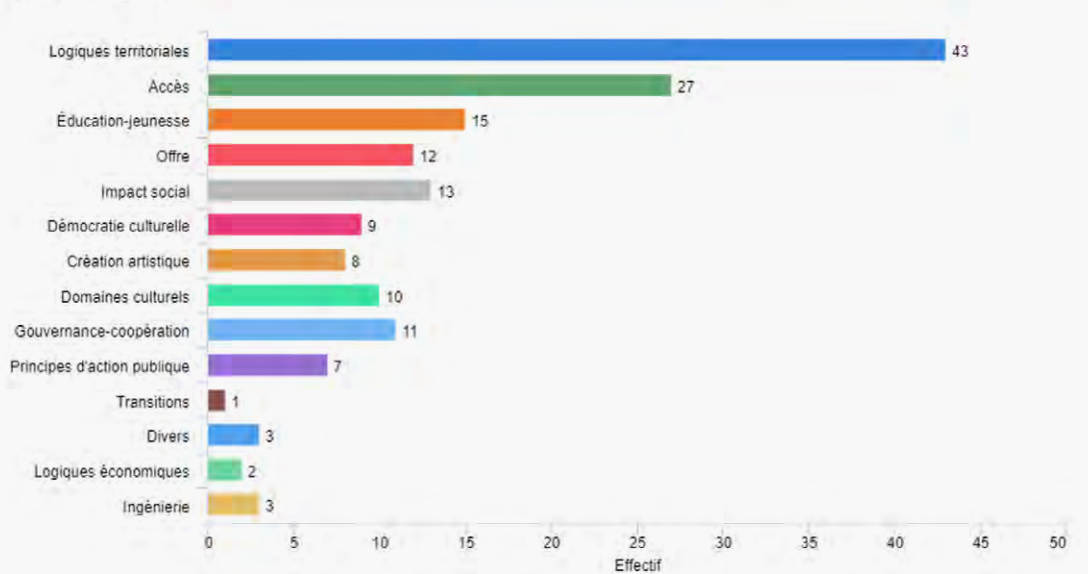
Registres d'action : thématisation des objectifs politiques qui orientent en priorité les choix culturels de l'exécutif des régions (plusieurs entrées possibles par collectivité)

Réponses effectives : 12



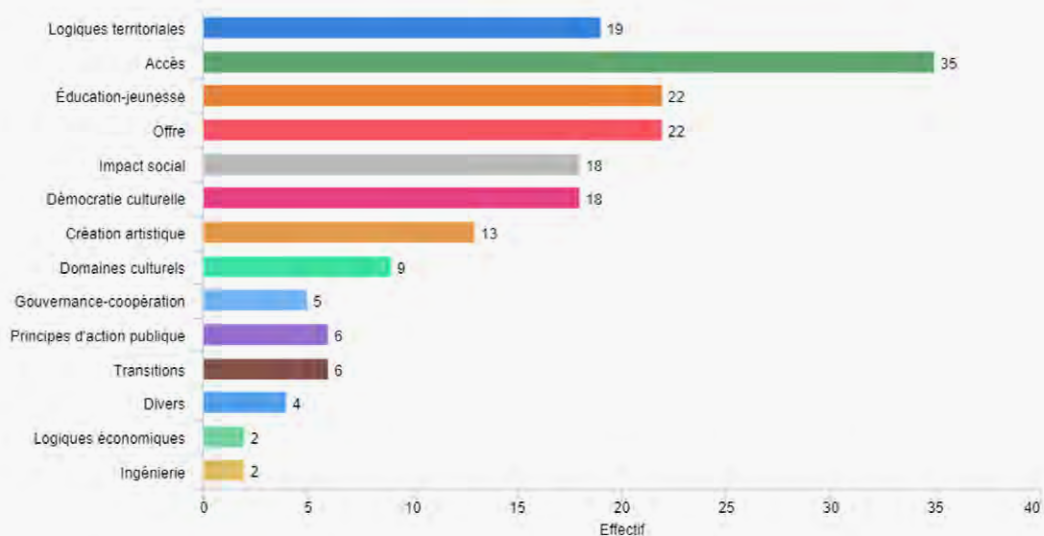
Registres d'action : thématisation des objectifs politiques qui orientent en priorité les choix culturels de l'exécutif des départements (plusieurs entrées possibles par collectivité)

Réponses effectives : 64



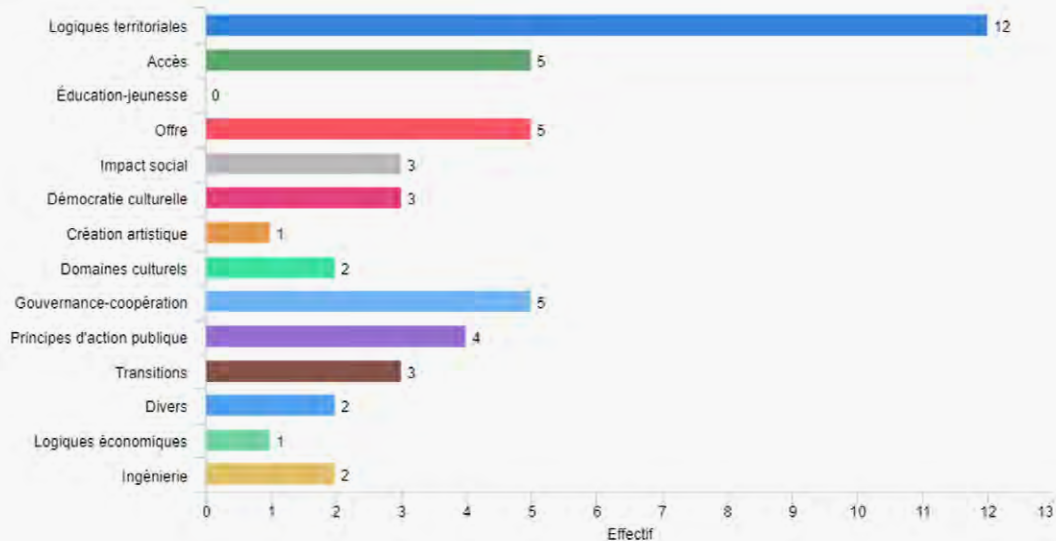
Registres d'action : thématisation des objectifs politiques qui orientent en priorité les choix culturels de l'exécutif des communes (plusieurs entrées possibles par collectivité)

Réponses effectives : 70



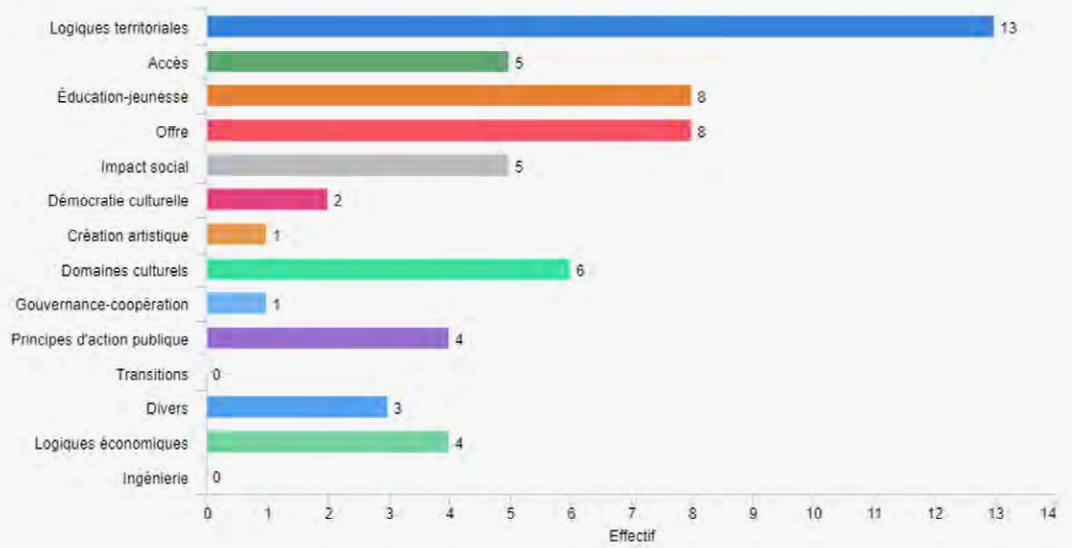
Registres d'action : thématisation des objectifs politiques qui orientent en priorité les choix culturels de l'exécutif des métropoles (plusieurs entrées possibles par collectivité)

Réponses effectives : 18



Registres d'action : thématisation des objectifs politiques qui orientent en priorité les choix culturels de l'exécutif des communautés urbaines et communautés d'agglomération (plusieurs entrées possibles par collectivité)

Réponses effectives : 24



Soutien aux pratiques artistiques en amateur

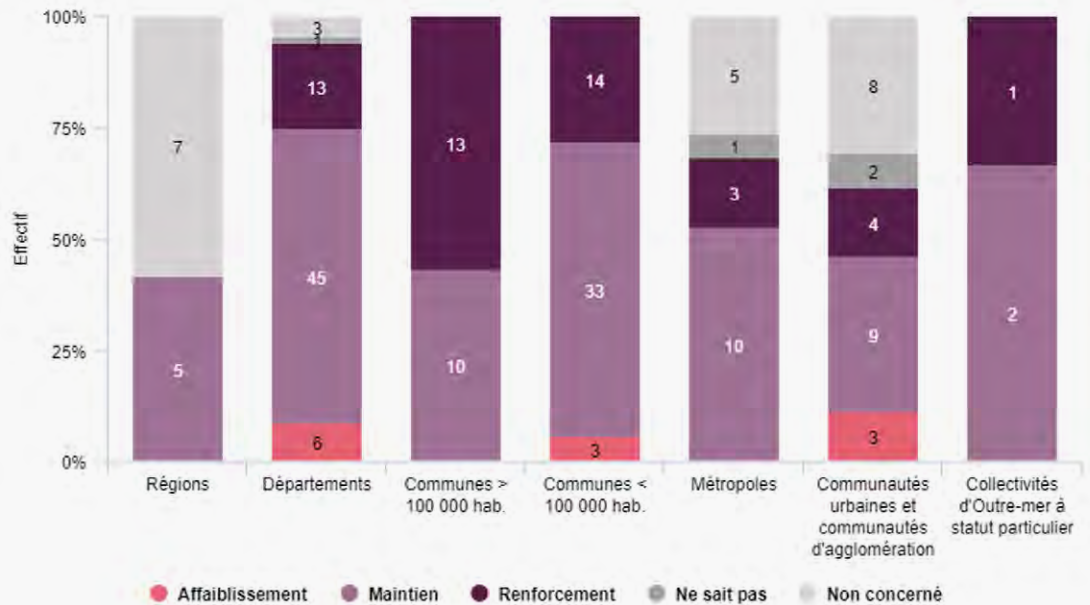
Evolution du soutien des collectivités et intercommunalités aux pratiques artistiques en amateur au cours des deux dernières années

Réponses effectives : 201

Taux de réponse : 100%



Evolution du soutien des collectivités et intercommunalités aux pratiques artistiques en amateur au cours des deux dernières années

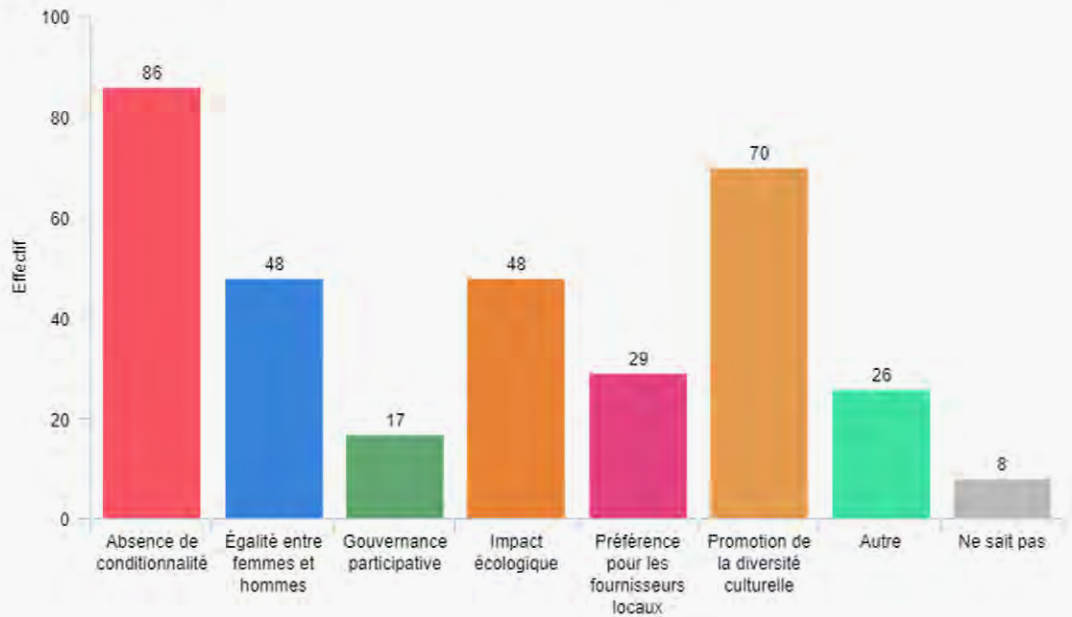


Conditionnalité des aides

Critères de conditionnalité des aides financières attribuées par les collectivités et intercommunalités (*plusieurs réponses possibles*)

Réponses effectives : 200

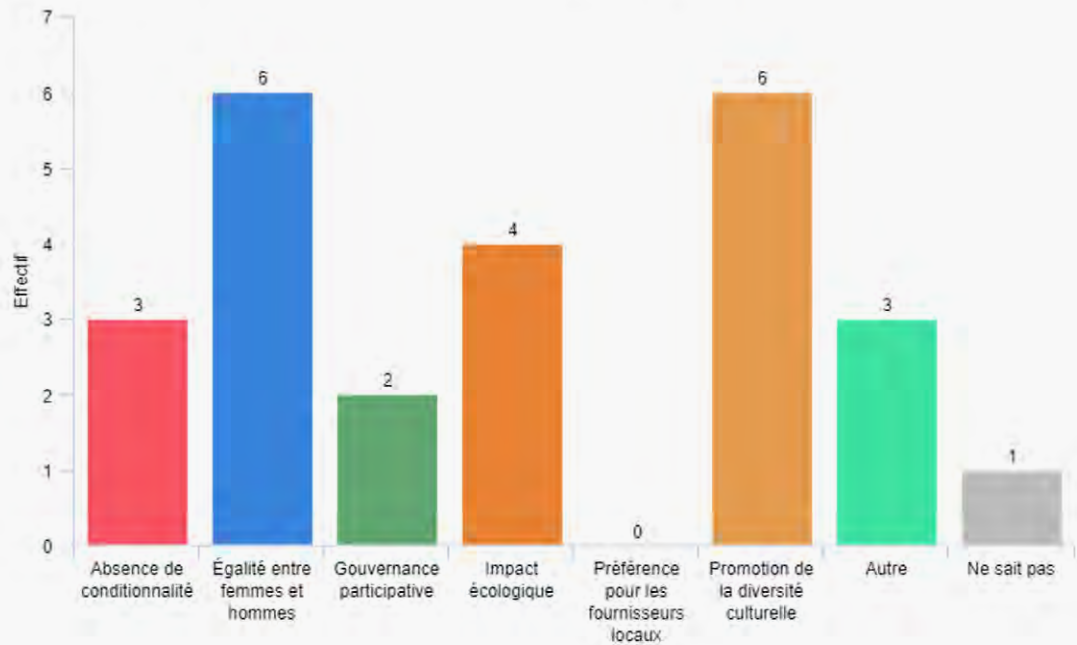
Taux de réponse : 99%



Critères de conditionnalité des aides financières attribuées par les régions (*plusieurs réponses possibles*)

Réponses effectives : 13

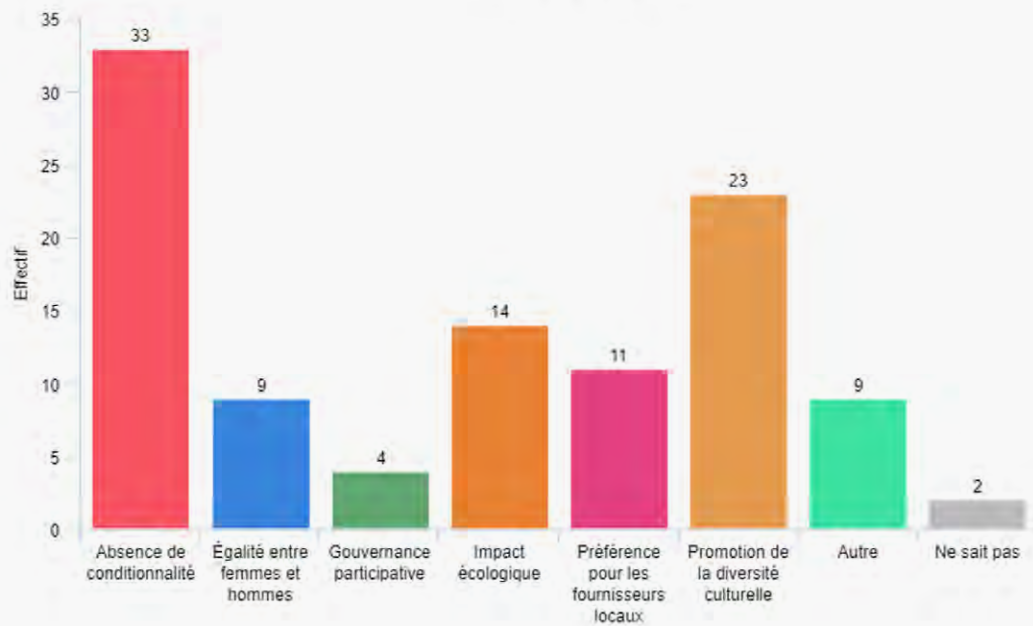
Taux de réponse : 100%



Critères de conditionnalité des aides financières attribuées par les départements (plusieurs réponses possibles)

Réponses effectives : 68

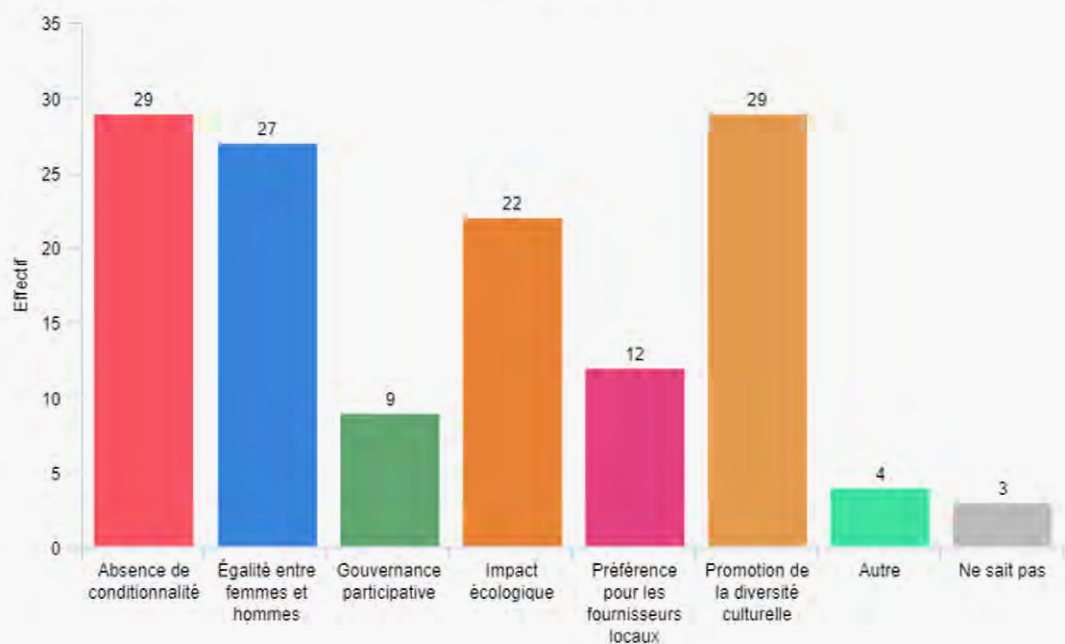
Taux de réponse : 100%



Critères de conditionnalité des aides financières attribuées par les communes (plusieurs réponses possibles)

Réponses effectives : 72

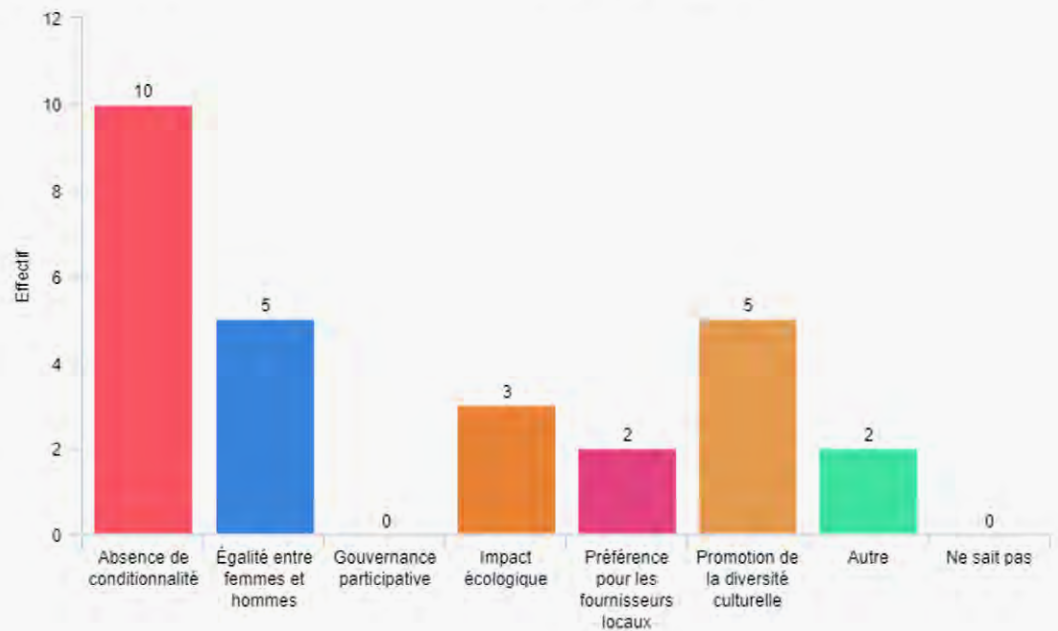
Taux de réponse : 99%



Critères de conditionnalité des aides financières attribuées par les métropoles (plusieurs réponses possibles)

Réponses effectives : 19

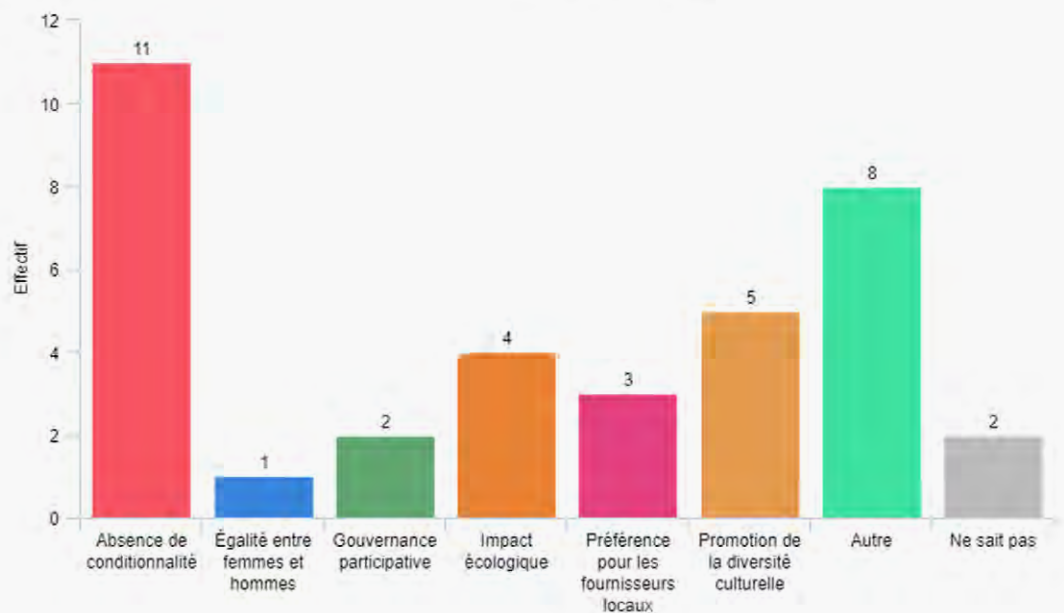
Taux de réponse : 100%



Critères de conditionnalité des aides financières attribuées par les communautés urbaines et communautés d'agglomération (plusieurs réponses possibles)

Réponses effectives : 25

Taux de réponse : 96%

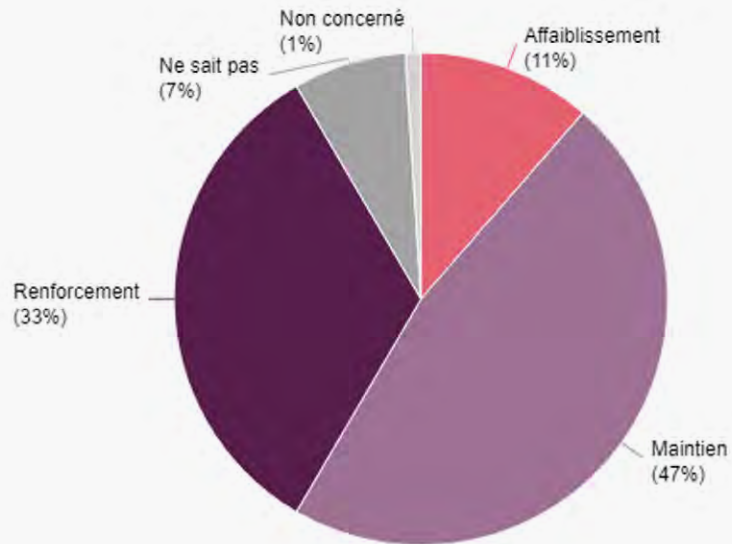


Dynamique intercommunale

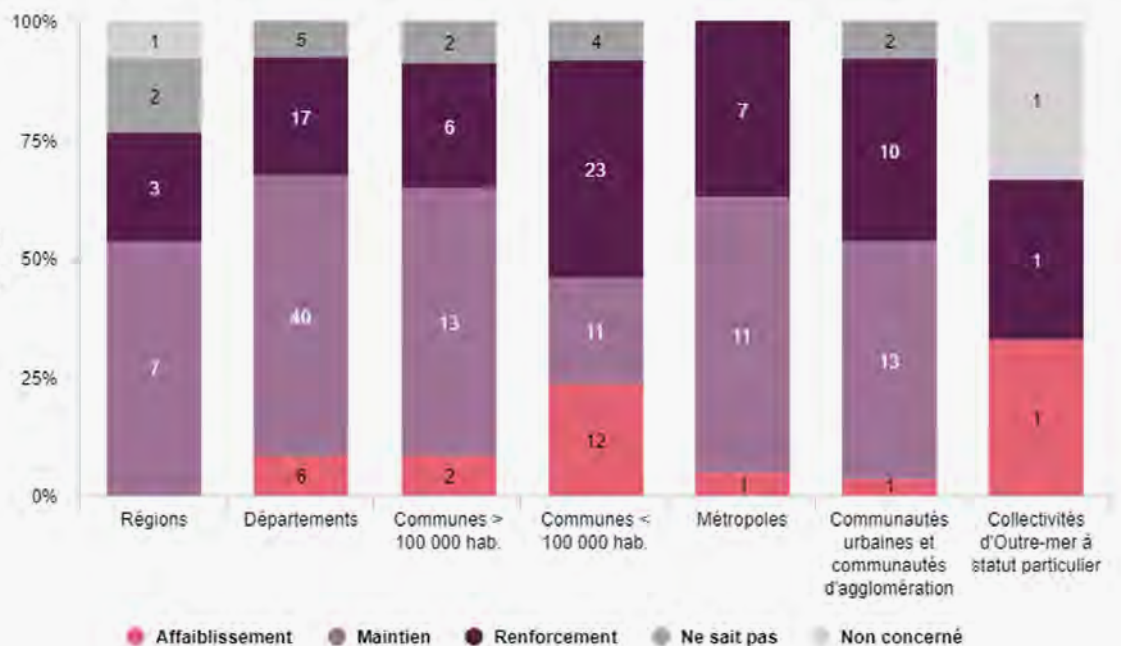
Perception de la dynamique intercommunale en matière culturelle sur le territoire en 2023-2024

Réponses effectives : 202

Taux de réponse : 100%

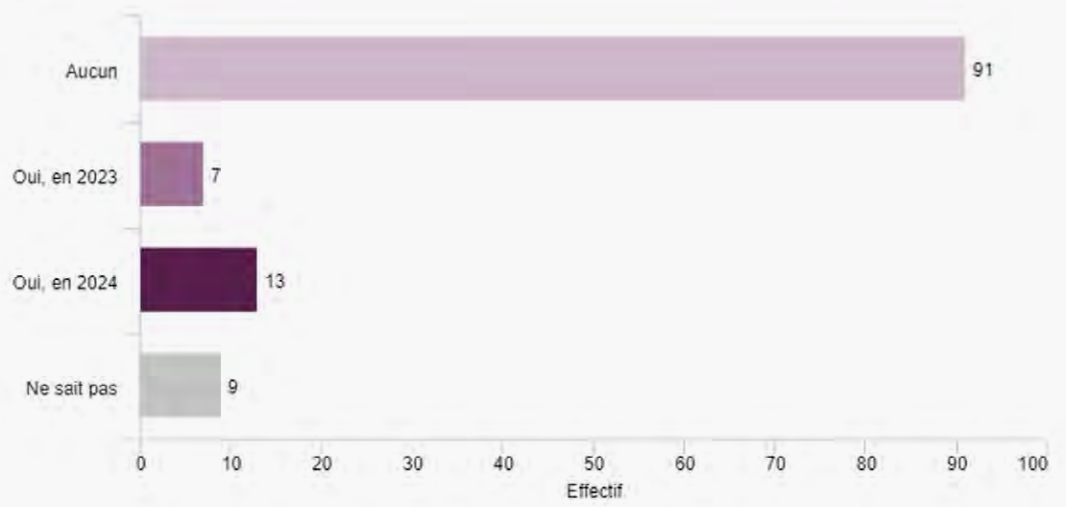


Perception de la dynamique intercommunale en matière culturelle sur le territoire en 2023-2024



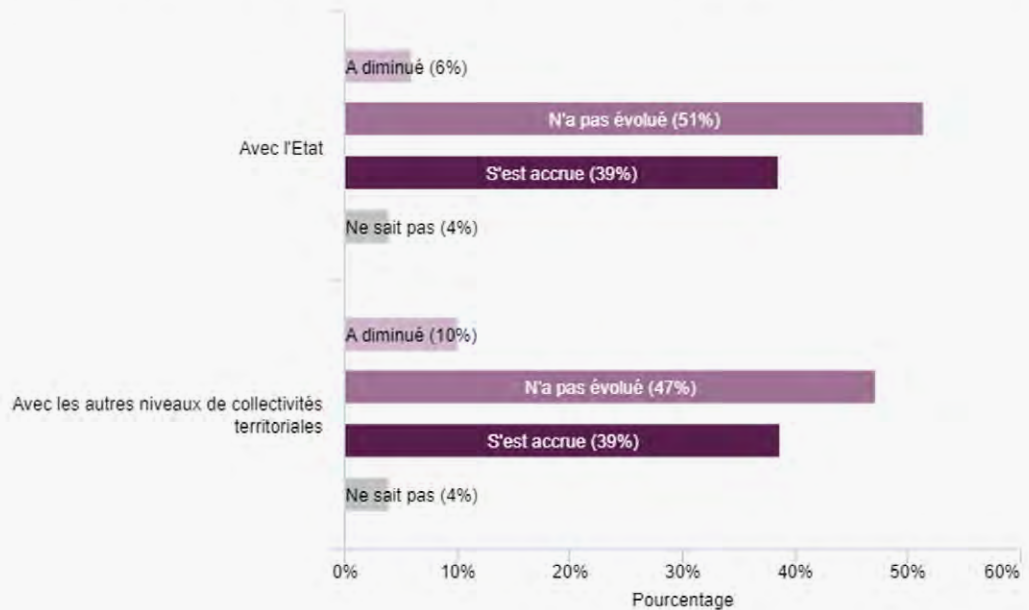
Transferts culturels déclarés par les communes et intercommunalités sur les deux dernières années

Réponses effectives : 118

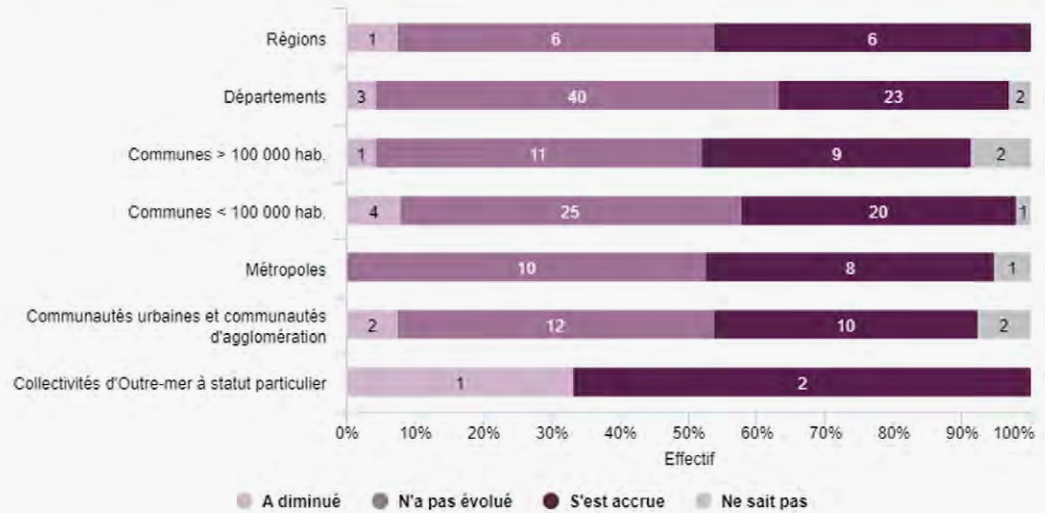


Coopération publique

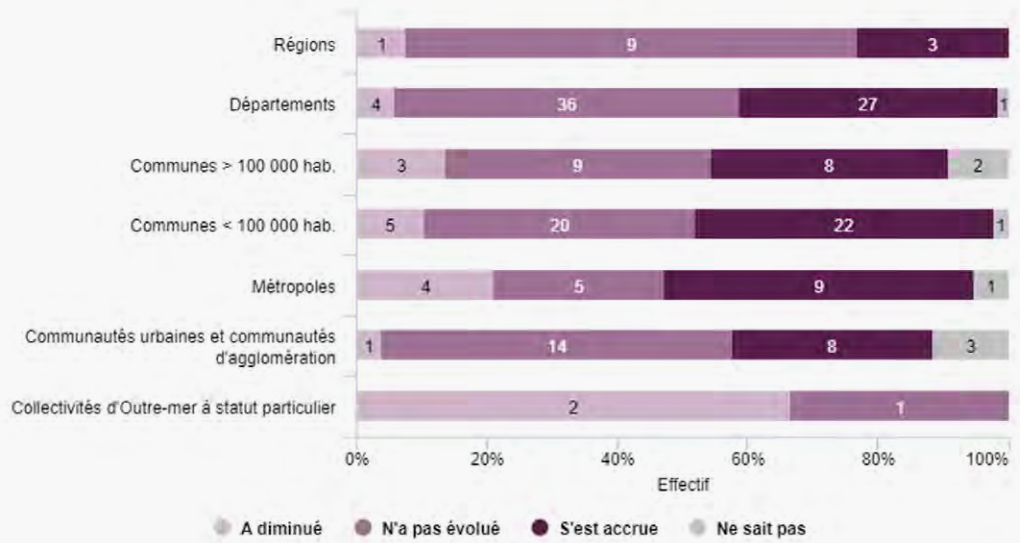
Evolution de la coopération des collectivités et intercommunalités en matière de politique culturelle



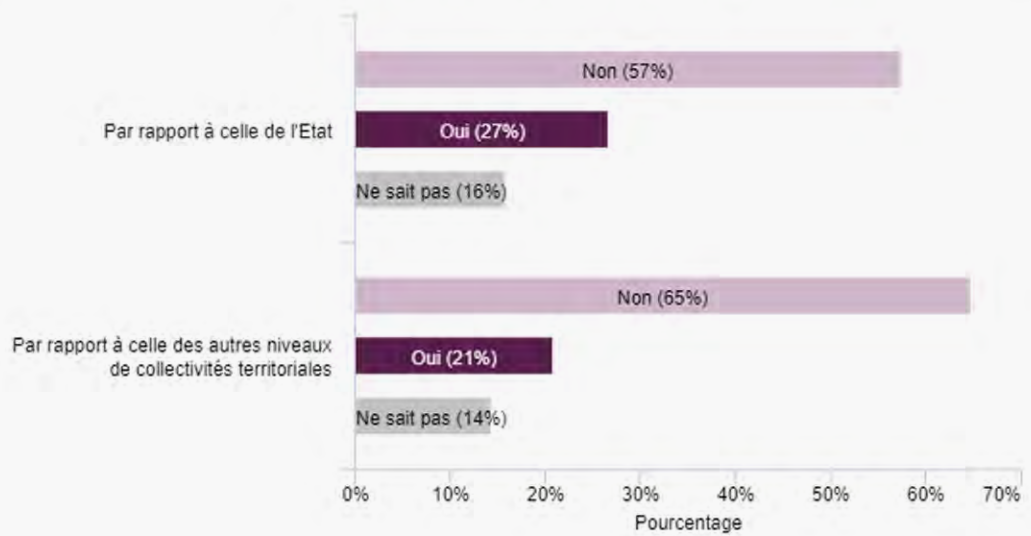
Evolution de la coopération des collectivités et intercommunalités en matière de politique culturelle avec l'Etat



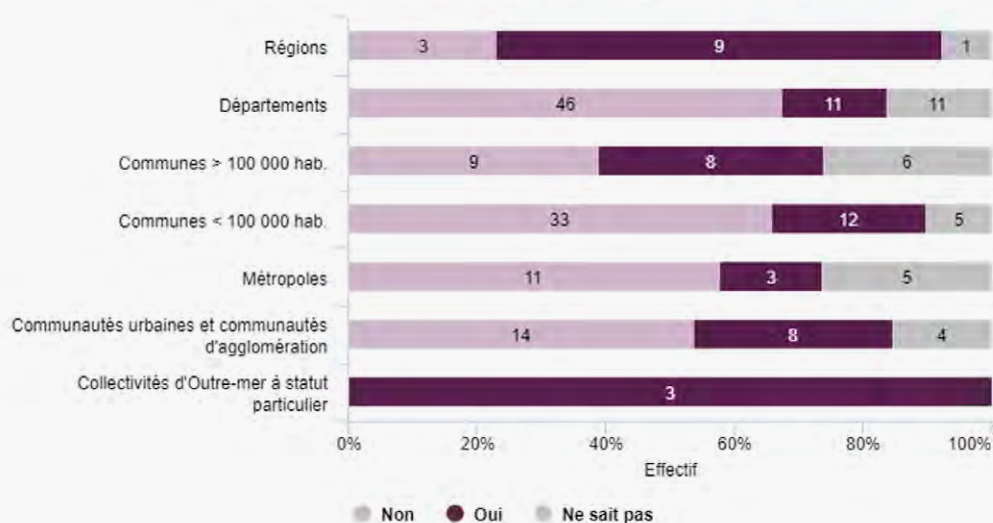
Evolution de la coopération des collectivités et intercommunalités en matière de politique culturelle avec les autres niveaux de collectivités territoriales



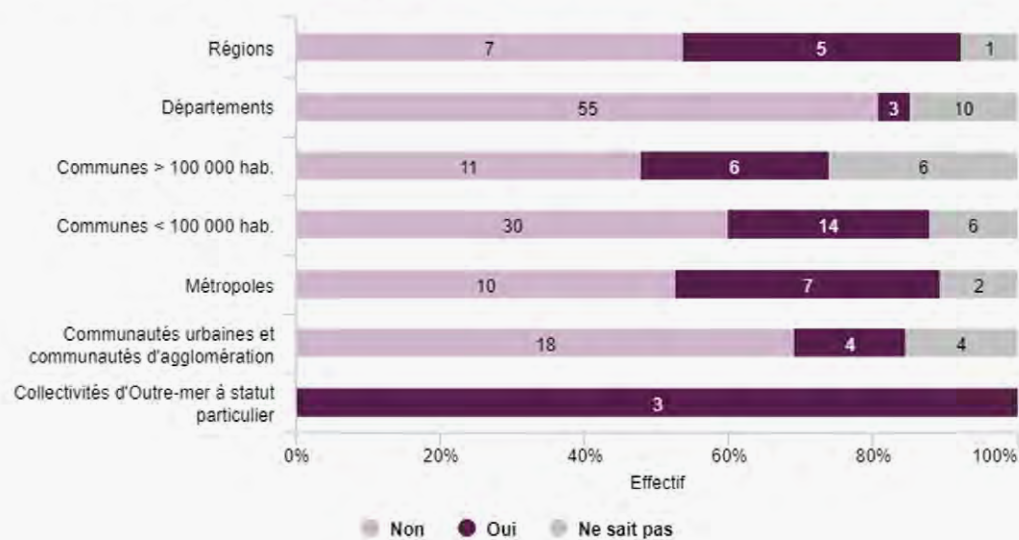
Positionnement des collectivités et intercommunalités : recherche d'une plus grande autonomie dans la conduite de leur politique culturelle



Positionnement des collectivités et intercommunalités : recherche d'une plus grande autonomie dans la conduite de leur politique culturelle par rapport à celle de l'État

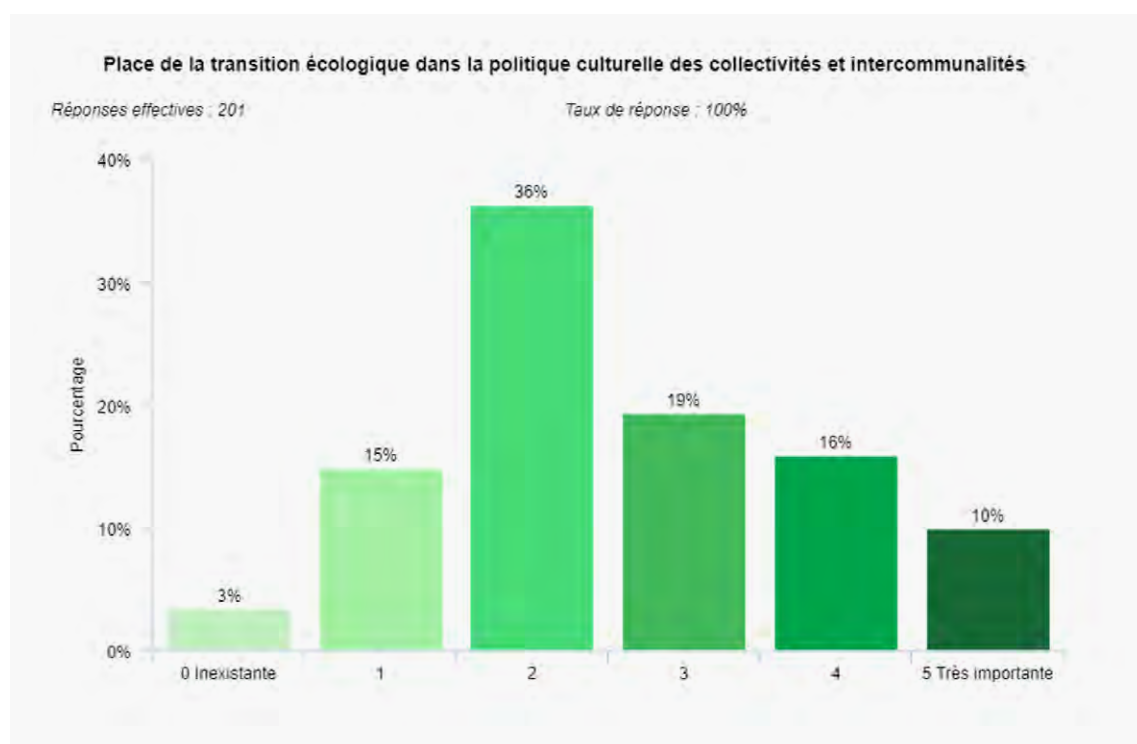


Positionnement des collectivités et intercommunalités : recherche d'une plus grande autonomie dans la conduite de leur politique culturelle par rapport à celle des autres niveaux de collectivités territoriales

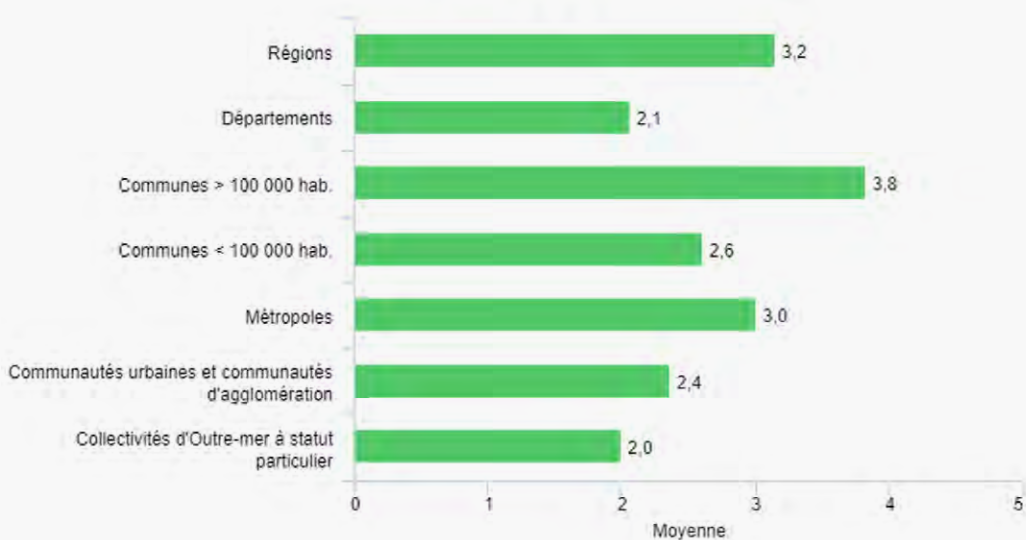


Transition écologique, entraves à la liberté de création/ diffusion artistique et atteintes matérielles contre des œuvres ou des équipements culturels

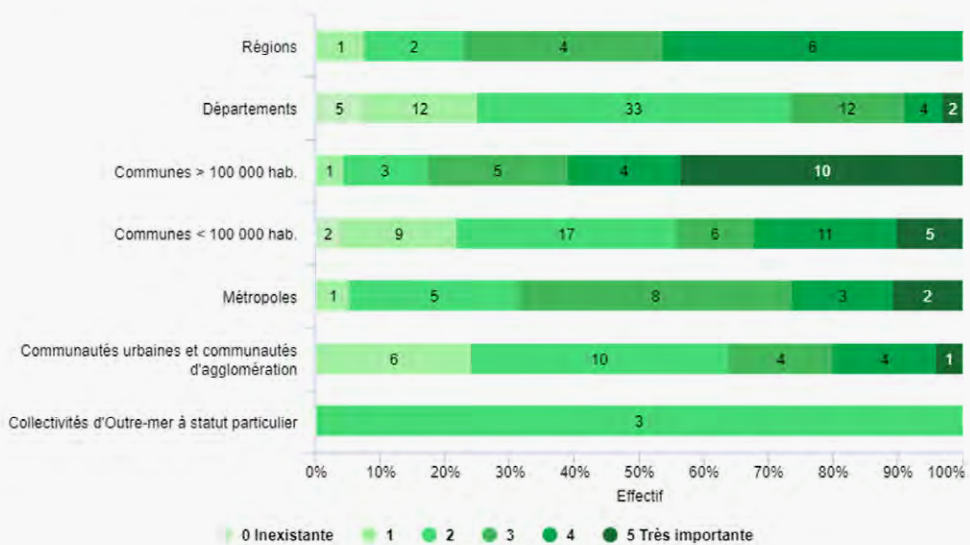
Place de la transition écologique dans la politique culturelle



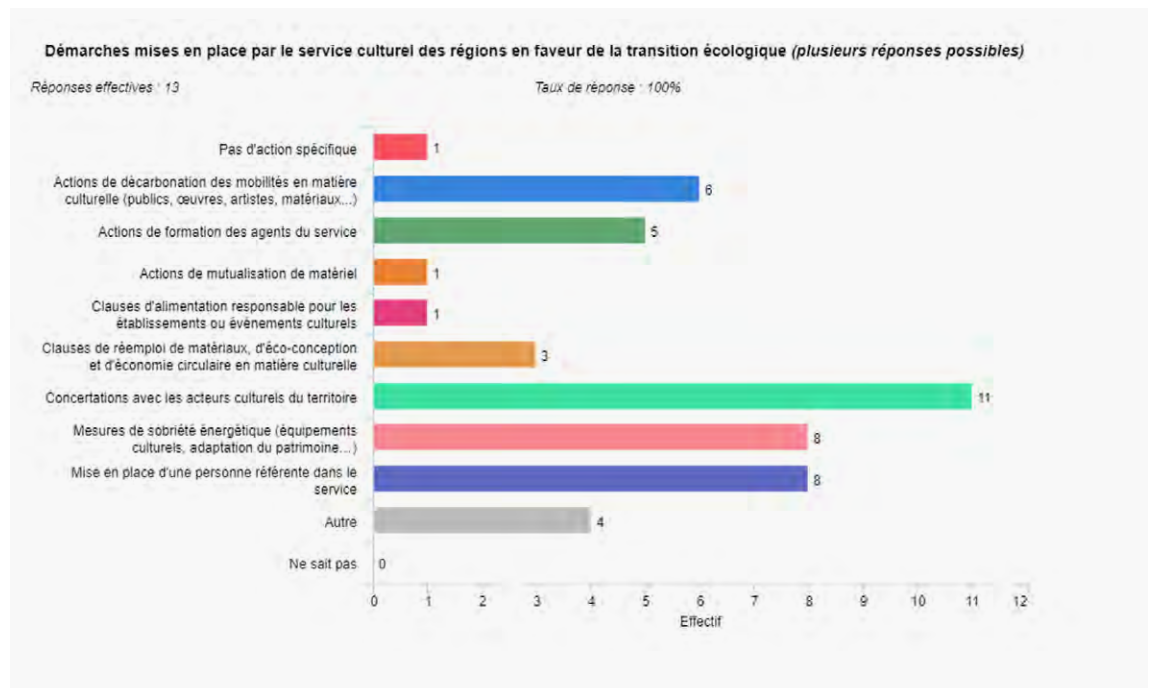
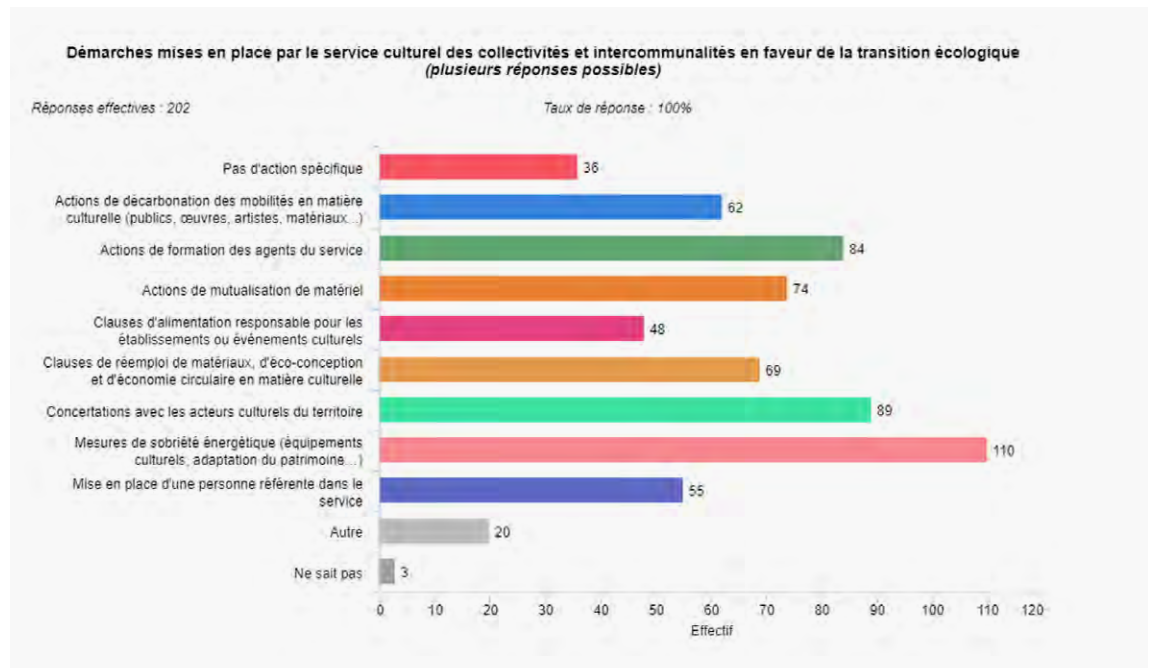
Place de la transition écologique dans la politique culturelle des collectivités et intercommunalités (moyenne sur 5)



Place de la transition écologique dans la politique culturelle des collectivités et intercommunalités



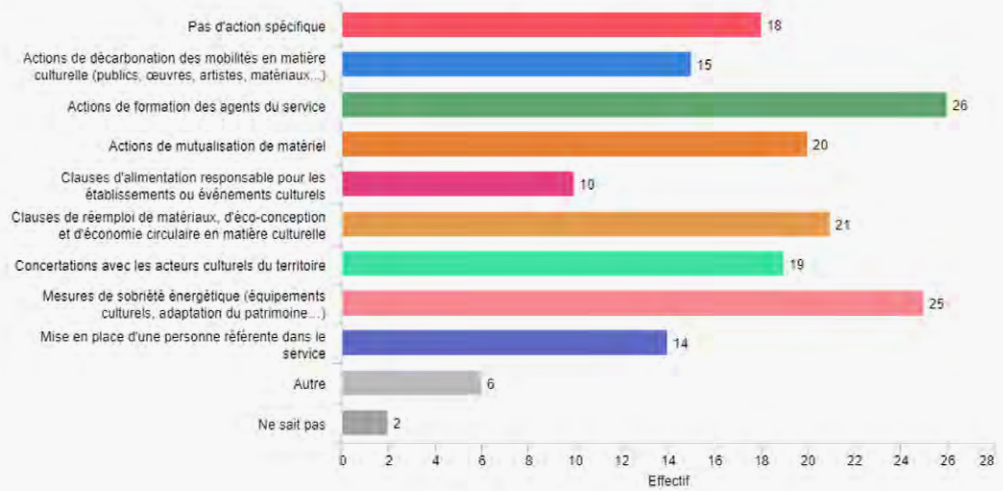
Démarches mises en place par les services culturels en faveur de la transition écologique



Démarches mises en place par le service culturel des départements en faveur de la transition écologique (plusieurs réponses possibles)

Réponses effectives : 68

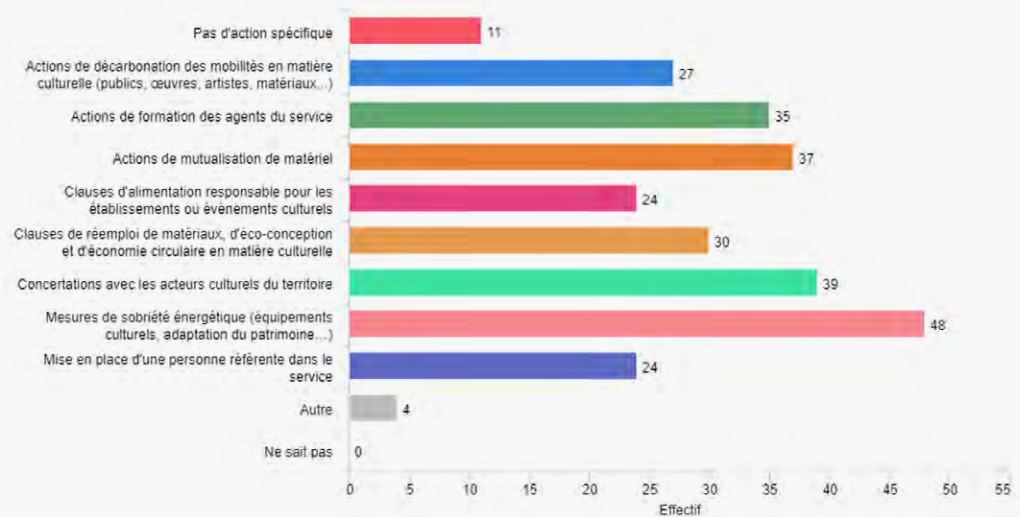
Taux de réponse : 100%



Démarches mises en place par le service culturel des communes en faveur de la transition écologique (plusieurs réponses possibles)

Réponses effectives : 73

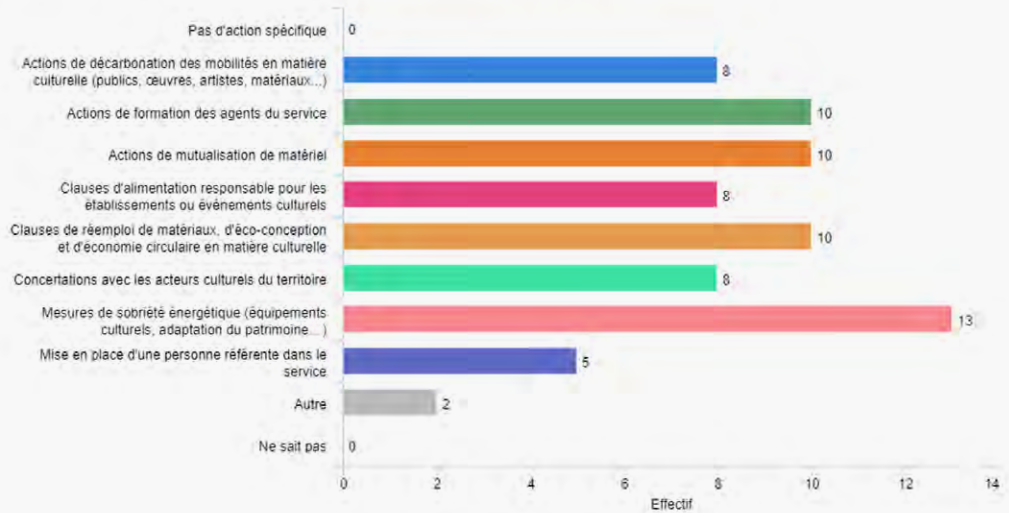
Taux de réponse : 100%



Démarches mises en place par le service culturel des métropoles en faveur de la transition écologique (plusieurs réponses possibles)

Réponses effectives : 19

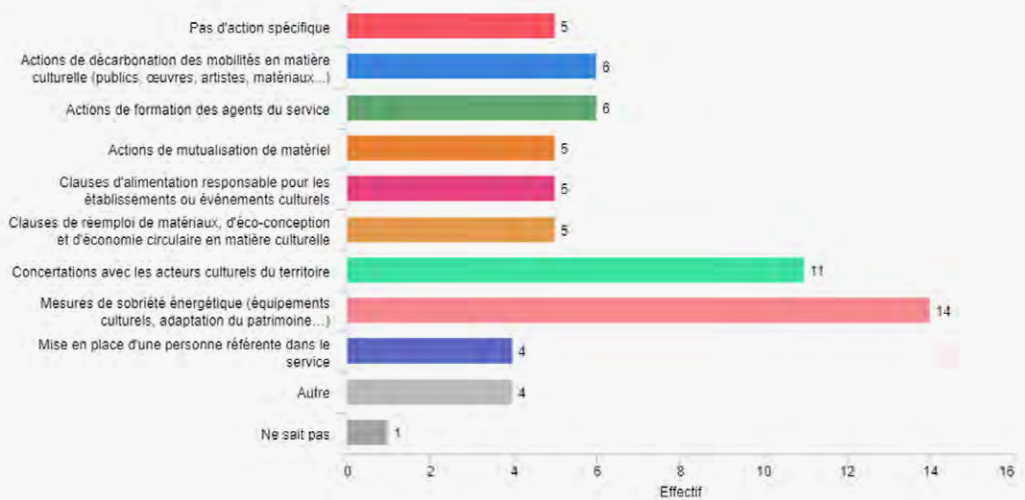
Taux de réponse : 100%



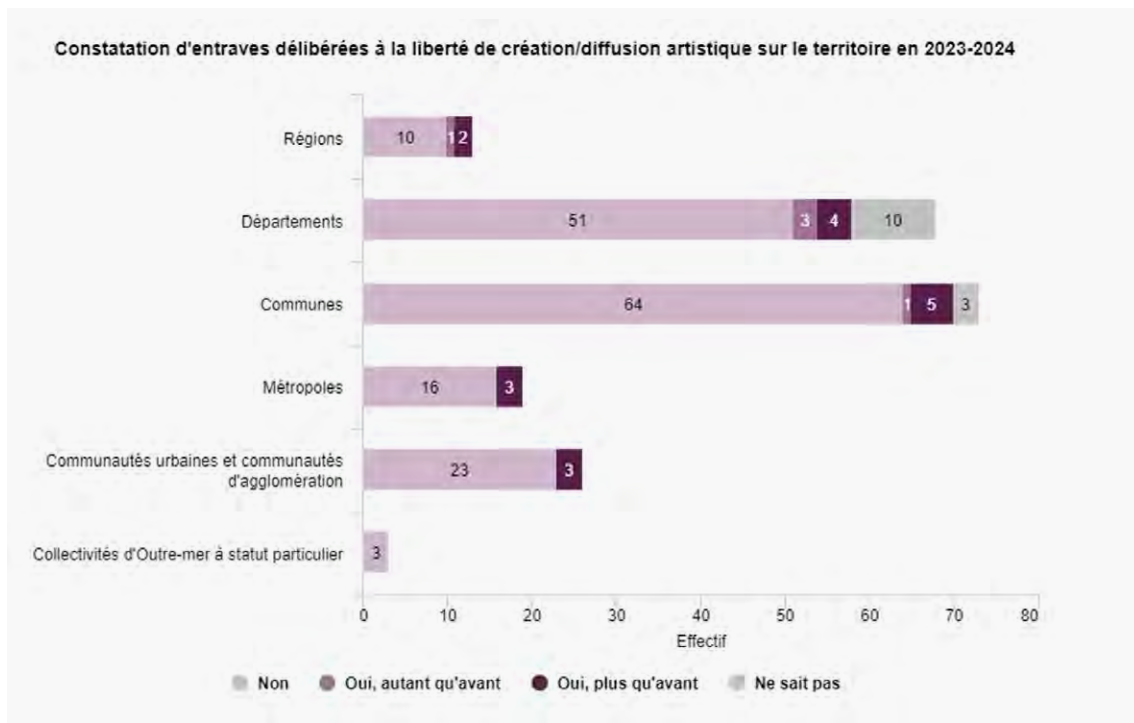
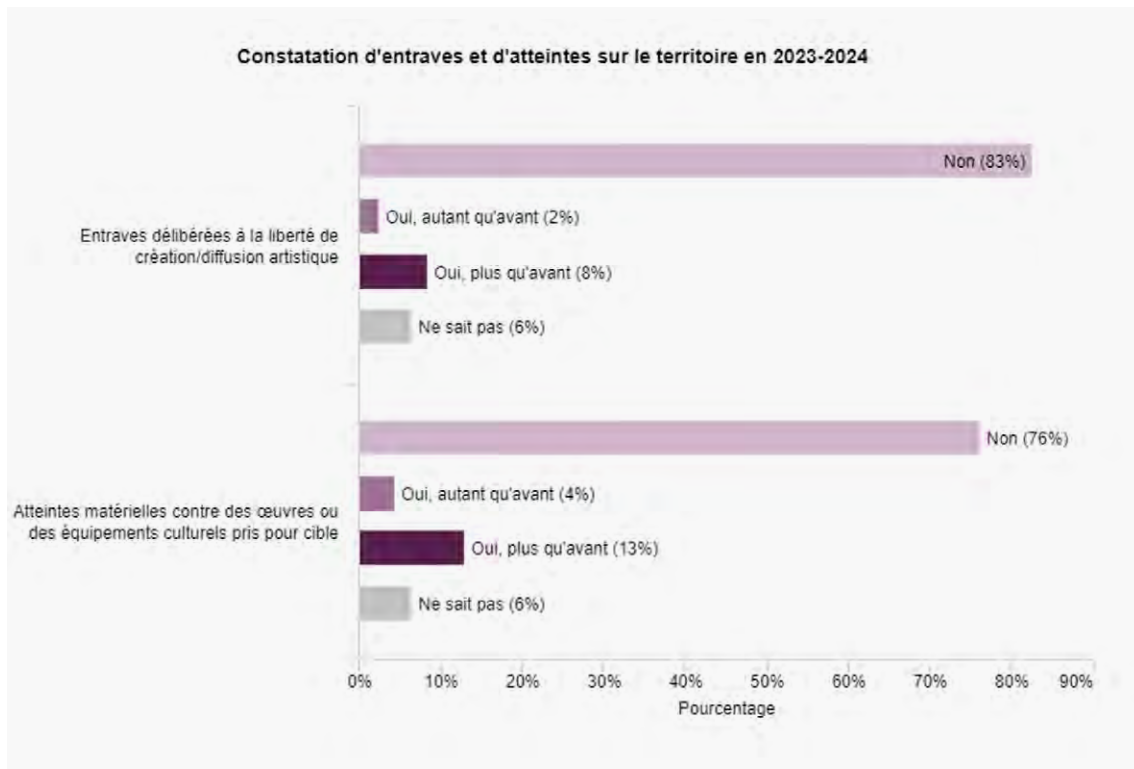
Démarches mises en place par le service culturel des communautés urbaines et communautés d'agglomération en faveur de la transition écologique (plusieurs réponses possibles)

Réponses effectives : 26

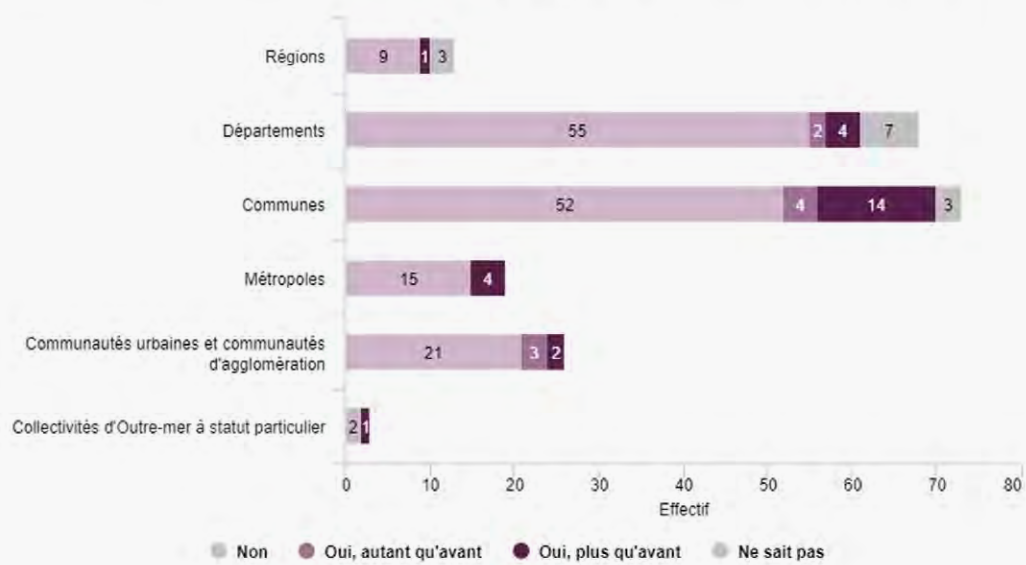
Taux de réponse : 100%



Entraves à la liberté de création/diffusion artistique et atteintes matérielles contre des œuvres ou des équipements culturels



Constatation d'atteintes matérielles contre des œuvres ou des équipements culturels pris pour cible sur le territoire en 2023-2024



L'Observatoire des politiques culturelles (OPC) bénéficie du soutien du ministère de la Culture, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de l'Isère, de la ville de Grenoble et de Sciences Po Grenoble – UGA. L'OPC est un organisme national consacré aux politiques culturelles. Il mène des enquêtes, publie des analyses, forme aux métiers de la culture, organise des rencontres publiques et anime des coopérations territoriales. Depuis trente ans, il joue un rôle de passeur parmi les acteurs qui concourent à la fabrique des politiques culturelles. Il est organisé en trois pôles : Formations, Coopération et Média.

OPC
33 Rue Joseph Chanrion 38000 Grenoble
contact@observatoire-culture.net
Tél. +33 (0)4 76 44 33 26
observatoire-culture.net

